6

ÉTUDE

SUR LES

CHRONIQUES DES COMTES D'ANJOU

ET DES

SEIGNEURS D'AMBOISE

PAR

Louis HALPHEN

ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME



PARIS

LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1906

ÉTUDE

SUR LES

CHRONIQUES DES COMTES D'ANJOU

ET DES

SEIGNEURS D'AMBOISE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

ÉTUDE

SUR LES

CHRONIQUES DES COMTES D'ANJOU

ET DES

SEIGNEURS D'AMBOISE

PAR

Louis HALPHEN

ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME



PARIS

LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1906

AVANT-PROPOS

Dans son *Introduction* aux *Chroniques des comtes d'Anjou* [1], Mabille a le premier étudié d'une manière sérieuse la composition des *Gesta consulum Andegavorum*, du *Liber de compositione castri Ambaziae* et des *Gesta Ambaziensium dominorum* [2]. Il a montré combien un examen approfondi de ces chroniques et, plus encore, des manuscrits qui nous en ont transmis le texte pouvait jeter de lumière sur une question dont il a su en même temps faire ressortir tout l'intérêt.

Mais, même après sa dissertation, bien des points restent obscurs, bien des difficultés restent à résoudre. Aussi, sans prétendre remplacer par des certitudes les hypothèses qu'il a émises, voudrions-nous indiquer les points faibles de sa théorie et, nous inspirant de sa méthode, tenter de serrer la vérité d'un peu plus près qu'il ne l'a pu faire.

1. *Chroniques* [*des comtes*] *d'Anjou*, publiées par Marchegay et Salmon. *Introduction* par Emile Mabille, Paris, 1871, in-8° (Société de l'histoire de France).

2. Dom Housseau avait déjà fait quelques remarques utiles sur ces chroniques. Ses notes sont conservées dans le volume XXI[1] de la Collection d'Anjou et de Touraine (Collection dom Housseau), à la Bibliothèque nationale.

CHAPITRE I[er]

LES DIVERSES RÉDACTIONS DES « GESTA CONSULUM ANDEGAVORUM » ET LEURS RAPPORTS

I

Les manuscrits nous ont conservé cinq rédactions différentes des *Gesta consulum Andegavorum* [1]. La plus courte (rédaction 1) est contenue dans le manuscrit latin 6218 de la bibliothèque nationale [2]; une autre (rédaction 2), un peu plus longue, est contenue dans le manuscrit latin 6006 de la même bibliothèque [3]; une troisième (rédaction 3), un peu plus longue encore, se trouve dans le manuscrit latin 599 du fonds de la reine Christine, à la Bibliothèque du Vatican [4]; une quatrième (rédaction 4), plus étendue que toutes les autres, est conservée dans un manuscrit appartenant

1. La dernière édition de ce texte est celle de Marchegay et Salmon, *Chroniques* [*des comtes*] *d'Anjou* (Paris, 1856, in-8°, Soc. de l'histoire de France), p. 34-157 et 351-363. Cette édition n'est utilisable qu'à condition de se reporter à l'*Introduction* de Mabille. Nous comptons en donner prochainement une autre en collaboration avec M. René Poupardin.

2. Les mss. lat. 6219, 10045, 12881 de la Bibliothèque nationale et le ms. lat. 679 du fonds de la reine Christine, à la Bibliothèque du Vatican, ne sont que des copies directes de ce ms. 6218, dont ils reproduisent, sans les comprendre, des annotations sur le caractère desquelles nous aurons à revenir. Mabille a pu consulter en 1871 un autre manuscrit de cette même rédaction qui appartenait alors à M. Taschereau. Ce manuscrit, dit-il (*Introduction*, p. XI), « est un volume in-4° en papier, de 169 feuillets, écrit au commencement du XVII[e] siècle »; il est, ajoute-t-il, « de la même famille » que le manuscrit 6218. Ce volume fut vendu à la mort de Taschereau, en 1875. Le *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. Jules Taschereau* (Paris, Labitte, 1875, in-8°) le décrit, p. 91, n° 660, comme un « in-4 de 147 pag. parch. » (?) et « d'une bonne écriture du XVI[e] siècle ». Relié, semble-t-il, avec les « Croniques autentiques et tres exquises des chastel et ville d'Amboyse, Tours, Bloys et autres places et lieux circonvoisins d'iceux », il fut adjugé au prix de 50 francs (Voir à la Bibliothèque nationale l'exemplaire annoté de la Collection Julien, Δ 19611), mais nous ignorons quel en fut l'acquéreur.

3. Les mss. lat. 6004 et 13897 de la Bibliothèque nationale en sont des copies directes ; car ils en reproduisent aussi, sans les comprendre, les annotations postérieures et les gloses.

4. Mabille n'a pu consulter ce manuscrit. Il est du XV[e] siècle. Cf. *Archiv*, t. XII, p. 298.

à M. le marquis de Villoutreys, où elle se trouve jointe au cartulaire de l'église Saint-Laud d'Angers [1], ainsi que dans les manuscrits latins 6005 et 12872 de la Bibliothèque nationale et dans le manuscrit 309 de la Bibliothèque de Berne [2]; une cinquième enfin (rédaction 5) est conservée notamment dans un manuscrit de la Bibliothèque de Weimar et dans une copie du XVIIe siècle faite pour André Du Chesne d'après un manuscrit de Notre-Dame de Loches [3].

1. Sur ce manuscrit, voir le *Cartulaire du chapitre de Saint-Laud d'Angers*, éd. Planchenault (Documents historiques sur l'Anjou publiés par la Société d'agric., sciences et arts d'Angers, IV), p. XIV-XX. M. de Villoutreys a très obligeamment mis son manuscrit à notre disposition à la Bibliothèque nationale. Nous lui adressons ici nos plus vifs remerciements.

2. Le ms. lat. 6005 de la Bibliothèque nationale est une copie sur papier faite au XVe siècle d'après un manuscrit conservé à l'abbaye de Toussaint d'Angers; le ms. lat. 12872 date du XVIIe siècle et semble indépendant du précédent; le ms. 309 de la Bibliothèque de Berne, inconnu de Mabille, est du XVe siècle; il a appartenu à Claude Fauchet, puis à Bongars, puis vraisemblablement à Petau. C'est donc ce manuscrit que semble avoir transcrit A. Du Chesne dans les Mélanges Colbert, vol. 46, fol. 490 et suiv., à la Bibliothèque nationale. Il existe enfin du manuscrit Villoutreys une transcription partielle au vol. XXI [1] de la Collection dom Housseau, p. 14-17, à la Bibliothèque nationale.

3. Le manuscrit de Weimar (non coté), que Mabille n'a pas connu, est du XVe siècle. Il compte 37 folios de parchemin, qui, par suite d'une erreur de reliure, doivent se lire dans l'ordre suivant : 1° fol. 1-16 ; 2° fol. 21-36 ; 3° fol. 17-20 ; 4° fol. 37. Les *Gesta consulum* y occupent les fol. 1-18 v° et 21-36 ; le *Liber de compositione castri Ambaziae* remplit le reste. Le volume est incomplet du début, et cette mutilation a eu pour résultat de faire disparaître les chapitres des *Gesta* consacrés aux comtes antérieurs à Geoffroi Grisegonelle. Le texte commence donc avec les mots : « Iste Fulco pius tres filios habuit » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 75). — La copie exécutée pour Du Chesne et revue par lui est conservée à la Bibliothèque nationale, Mélanges Colbert, vol. 46, fol. 165-200. Elle a été faite sur un manuscrit en papier provenant de Notre-Dame de Loches et communiqué par dom Filesac. Au fol. 165 r° on lit, en effet, la note suivante : « Ex cod. in carta D. Filesaci », et dans les autres notes placées en tête ou en marge de la copie, il n'est question que du « codex Lochiensis ». Mabille a même pu lire en 1871 cette observation, que nous avons cherchée en vain : « Cette copie a été collationnée avec un manuscrit appartenant à N.-D. de Loches, et il s'est trouvé conforme » (Mabille, *Introduction*, p. XXIII). — Il existait enfin au début du XVIe siècle à Notre-Dame de Loches un troisième manuscrit, en parchemin, dont les chanoines de cette église produisirent dans un procès, en 1504, un fragment sous forme de copie authentique : nous avons conservé une transcription de ce trop court fragment (le début des *Gesta* jusqu'au milieu du chapitre consacré à Foulque Nerra : *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 107, l. 25) à la Bibliothèque nationale, Coll. dom Housseau, vol. XXI [1], fol. 1-13. Le manuscrit de Weimar doit, lui aussi, vraisemblablement provenir de Notre-Dame de Loches, mais il ne saurait se confondre (la comparaison des leçons le prouve) ni avec le manuscrit de l'an 1504, ni avec celui de dom Filesac. Ce dernier était d'ailleurs, on s'en souvient, écrit sur papier et non sur parchemin.

Seules deux rédactions, la troisième et la quatrième, portent un nom d'auteur. Le préambule, dans la plupart des manuscrits [1], en est le suivant : « Domino Henrico, regi Anglorum, duci Normannorum, comiti Andegavorum, duci Guasconum et Arvernorum, duci etiam Britonum, frater Majoris Monasterii, humillimus monachorum et pars ima clericorum, pacem cum gaudio, vitam, salutem et sanitatem ab eo qui dat salutem regibus » [2]. Mais il est visible que, dans ce texte, un mot manque entre *Britonum* et *frater*; aussi bien le manuscrit latin 6005 de la Bibliothèque nationale donne-t-il la leçon : « J., frater Majoris Monasterii » ; un manuscrit vu par Goussainville, au milieu du XVII[e] siècle, donnait même le nom en toutes lettres : « Johannes, frater Majoris Monasterii » [3]. L'attribution de ces rédactions à un certain Jean, moine de Marmoutier, ne fera enfin aucun doute pour quiconque les comparera à l'*Histoire de Geoffroi le Bel*, qui nous est parvenue d'une manière certaine sous le nom de ce même Jean : le début en est à peu près identique [4] et les analogies de style sont constantes entre les deux ouvrages. L'auteur de l'*Histoire de Geoffroi le Bel* ne fait-il pas d'ailleurs manifestement allusion aux *Gesta consulum Andegavorum*, quand il rappelle, avant d'entamer son récit, qu'ayant déjà narré l'histoire de plusieurs autres princes, il lui plaît à présent de

1. Mabille prétend à tort (*Introduction*, p. XXIX) que, dans ce préambule, *tous* les manuscrits, sauf celui de Saint-Laud, portent le nom de Jean. On va voir que, parmi ceux qui nous ont été conservés, il n'en est qu'un seul qui porte l'initiale « J » et qu'il n'en est pas un qui donne le nom en entier.

2. *Chroniques des comtes d'Anjou*, publ. par Marchegay et Salmon, p. 351.

3. Goussainville reproduit d'après ce manuscrit, que lui avait communiqué l'abbé de Marolles, le début des *Gesta* dans une de ses notes aux lettres de Pierre de Blois (Migne, *Patrol. lat.*, t. CCVII, col. 199, n. 57). Or il faut remarquer qu'il ne connaissait pas l'*Histoire de Geoffroi le Bel*, puisqu'il n'en a pas dit un mot dans cette note où il a résumé cependant tout ce qu'il savait sur Jean de Marmoutier. Il ne semble donc pas qu'il ait pu dans sa transcription ajouter un nom à un texte qui eût été incomplet.

4. Celui de l'*Histoire de Geoffroi le Bel* est le suivant : « Domino Guillelmo, reverendo episcopo Cenomannensi, specimini clericorum et speculo, frater Johannes, Majoris Monasterii humillimus monachorum et per ipsum (?) clericorum modicum id quod est » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 229).

s'arrêter un peu plus longuement sur celle de Geoffroi le Bel[1] ?

Par contre, toutes les autres rédactions sont anonymes. Mais, dans son préambule, Jean de Marmoutier déclare que son œuvre a été précédée de deux autres séries de rédactions, dont la plus ancienne, due à Thomas de Loches, qui développa « de brèves chroniques mises sous le nom de l'abbé Eude », avait été, à son tour, remaniée et développée par Robin et par Breton d'Amboise[2]. La question qui se pose est donc double : il faut, d'une part, déterminer l'ordre de succession et la filiation des cinq rédactions que l'examen des manuscrits nous a révélées et, d'autre part, voir, en s'inspirant des indications précédentes et du texte même de l'ouvrage, quels sont les auteurs de chacune de ces rédactions.

II

L'examen des manuscrits latins 6006 et 6218 de la Bibliothèque nationale nous permet de répondre en partie à la première question.

Le manuscrit 6006 est, en effet, criblé de corrections ; sur les marges se lisent à chaque instant des phrases ou des débuts de phrases, rattachés au texte par des signes de renvoi. Or il est facile de remarquer que toutes ces notes sont d'une main du milieu du XIIe siècle[3] et qu'elles corres-

1. « Et cum multorum aliorum principum historias collegerimus, circa hunc affectuosius immoramur » (*Ibid.*, p. 230).

2. « Primus scriptor exstitit Thomas Luchensis, qui breves chronicas nomine Odonis abbatis intitulatas, ut ab ejus ore audivi, reperit et multa quae, fama vulgante, cognovit addidit. Secundus exstitit Robinus et Brito Ambaziacensis, qui ipsas chronicas emendaverunt et quaedam, ut viva voce ab ipsis audivi, addiderunt. Tertius ego ex multis historiis multa addidi... » (*Ibid.*, p. 353). Au lieu de « Odonis », le ms. de la reine Christine donne « Adonis » ; au lieu de « Robinus », ce même ms. et les mss. lat. 6005 et 12872 de la Bibliothèque nationale donnent « Rabinus ».

3. Il y a dans l'écriture de ces notes certaines différences sur lesquelles nous reviendrons plus loin (p. 11-12).

pondent aux modifications et aux interpolations que Jean de Marmoutier a faites dans sa rédaction définitive [1].

Ainsi, il a introduit dans le chapitre consacré à Enjeuger un long passage tiré de quelque recueil de légendes et racontant comment l'investiture du Gâtinais fut accordée au soi-disant comte d'Anjou [2] : dans le manuscrit 6006, nous trouvons notés en marge et rattachés à l'endroit voulu par un signe de renvoi les premiers mots de ce passage [3]. De même encore, Jean de Marmoutier a intercalé dans le chapitre consacré à Foulque le Bon un morceau de la Vie de saint Eude de Cluny par Jean l'Italien [4] : au bon endroit, l'interpolation a été indiquée et le texte primitif modifié en conséquence, à l'aide de ratures [5]. Pour d'autres passages empruntés par Jean de Marmoutier au *Liber de compositione castri Ambaziae* ou aux *Gesta Ambaziensium dominorum*, non seulement le début de chaque interpolation a été ainsi noté dans le manuscrit 6006 en marge des *Gesta consulum*, mais on a pris soin de marquer sur la copie même du *Liber* et des *Gesta Ambaziensium* contenue dans ce manuscrit les morceaux qui, conformément aux indications précédentes, devaient en être extraits pour être interpolés dans les *Gesta consulum* : de petites croix

1. Pour celles qui correspondent à des modifications faites dès la première rédaction de Jean, voir p. 11-12.
2. *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 40, l. 3-p. 45, l. 17.
3. Ms. 6006, fol. 10 r°. Les mots «valde augmentatum est » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 40, l. 2) sont suivis d'une petite croix qui est répétée en marge, où elle précède le début de phrase suivant : « Erat quidam Landonensis castri sive pagi Gastinensis ».
4. *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 67, l. 24-p. 69, l. 14.
5. Ms. 6006, fol. 11 r° et v°. Le ms. portait à la dernière ligne du fol. 11 r° et à la première du fol. 11 v° : «... minima avaritia in ipso erat. Nulla bella gessit, quia jam sua etate pax facta cum Normannis erat. » Les mots « Nulla bella gessit, quia jam sua etate pax facta cum Normannis erat » ont été biffés, une petite croix a été placée après « avaritia in ipso erat » et le renvoi suivant a été mis dans la marge inférieure : « Iste nutrivit secum Odonem et ei cellam juxta Beati Martini tribuit ecclesiam et cotidianum victum ex eadem canonia adquisivit eique concessit. Qui enim postmodum magister scole et precentor ejusdem ecclesie, eodem consule adminiculante, constitutus est. Factum est autem postmodum... » ; puis, en haut du fol. 11 v°, la même main a récrit : « Nulla bella gessit, quia jam sua etate pax cum Normannis facta fuerat. »

signalent, dans le *Liber*, le commencement et la fin de chacun de ces morceaux [1] et, dans les *Gesta Ambaziensium*, on peut lire la note « Scribe » en tête de chaque paragraphe à transcrire et le mot « Dimite » aux endroits où il convenait de s'arrêter [2].

Or l'aspect du manuscrit, la manière dont les interpolations y ont été indiquées, le fait, qui mérite d'être signalé, que certaines d'entre elles ont été dans la suite modifiées par le moine Jean [3] ou même, comme cela se présente dans

1. Ainsi, dans le chapitre consacré à Maurice, le ms. 6006. fol. 15 v°, portait ces mots : « Existimabat enim Ambaziacum consuli auferre, confidens in auxilio Odonis Campaniensis, qui Turonim, Blesim, Carnotum, Briam, Campaniam etiam cum urbe Treiciarum usque Lothoringiam possidebat. Itaque per Turonim et Lengiachum descendens, Valeiam impugnabat, etc. » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 88). La main du milieu du XIIe siècle qui a fait toutes les corrections a marqué les mots « qui Turonim, Blesim, etc. usque Lothoringiam possidebat » d'un signe de *deleatur* et les a remplacés en marge par les suivants : « qui possidebat Campaniam usque Lotoringiam, Briam etiam et Carnotum, Turonim et Blesim. De nomine hujus castelli et constructione sive constructore ejus breviter lectori intimare curabimus : Ivomadus enim quidam juvenis... » C'est là le début d'une interpolation faite par Jean de Marmoutier d'après le *Liber de compositione castri Ambaziae*. Or, si nous nous reportons à l'endroit voulu du *Liber* dans le ms. 6006 (fol. 3 v°), nous constatons qu'une petite croix de la même encre y marque les premiers mots du passage « Yvomadus quidam juvenis, etc. » et qu'une seconde croix, placée un peu plus loin, à la suite des mots « castellum illud concessit et a deceptione Blesim vocavit », marque l'endroit où Jean s'est arrêté. Le cas est le même pour toutes les interpolations tirées par Jean du *Liber*.

2. Trois interpolations ont été faites par Jean de Marmoutier à l'aide des *Gesta Ambaziensium dominorum* dans le chapitre consacré à Foulque le Réchin (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 140, l. 6). Or avant les mots « Fulco plures duxit uxores », qui, dans le texte définitif, suivent ces interpolations, une petite croix a été tracée dans le ms. 6006 (fol. 28 r°); elle nous renvoie à la marge, où se lisent les débuts des trois phrases empruntées aux *Gesta Ambaziensium* : « Erant autem tunc Ambazie », « Non longe post hec », « Quod sibi utile videtur quisque agit; namque velle suum cuique est nec voto vivitur uno ». Parallèlement, dans la transcription des *Gesta Ambaziensium* contenue dans le même manuscrit (fol. 37 v° et suiv.), nous relevons la note « Scribe » en tête du passage « Erant autem tunc Ambazie », ce qui veut dire : « A copier dans les *Gesta consulum* » ; et là où l'interpolation de Jean s'arrête, une indication analogue nous en avertit : « Dimite », c'est-à-dire : « Ici, arrête-toi ». Puis vient un signe de *deleatur* (fol. 39-40) marquant qu'il faut sauter tout ce qui suit, sauf un passage qui porte la mention « Scribe » et qui correspond à la seconde des interpolations : « Non longe post hec Sulpitius a curia Fulconis Andegavorum comitis rediens... ». Enfin, un peu plus loin (fol. 40 v°). un nouveau « Scribe » nous indique le troisième passage à interpoler (« Quod sibi utile videtur quisque agit, etc. ») et un nouveau « Dimite » marque l'endroit où il faut s'arrêter.

3. Ainsi, Jean de Marmoutier a, dans son ouvrage, ajouté l'indication de l'endroit où chacun des premiers comtes d'Anjou avait été enterré :

un cas, tout à fait omises par lui après réflexion [1], tout nous force à reconnaître que le manuscrit 6006 n'est pas un exemplaire quelconque d'une rédaction des *Gesta consulum*, mais l'exemplaire de travail du moine Jean, l'exemplaire sur lequel il a préparé sa rédaction en y faisant des corrections et des additions de sa propre main.

Si nous examinons maintenant attentivement le manuscrit latin 6218 de la Bibliothèque nationale, nous y relevons, comme dans le précédent, d'une main qui peut remonter au milieu du XII[e] siècle, des corrections nombreuses, des signes, en apparence, vides de sens placés après certains mots, des débuts de phrases rattachés au texte par des renvois ; et toujours ces transformations et ces signes correspondent à quelqu'une des modifications que l'auteur de la rédaction 2, contenue dans le manuscrit 6006, a fait subir à la version donnée primitivement par le manuscrit 6218.

En effet, à côté de corrections purement verbales, rendues nécessaires par la négligence avec laquelle le copiste avait travaillé, nous y trouvons indiquée, par exemple, l'interpolation de Raoul le Glabre qui, dans le manuscrit 6006, se lit au milieu du chapitre consacré à Foulque Nerra [2].

c'est à Saint-Martin de Tours qu'il place les sépultures d'Enjeuger (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 63), de Foulque le Roux (*ibid.*, p. 67), de Foulque le Bon (*ibid.*, p. 75), de Geoffroi Grisegonelle (*ibid.*, p. 87) et de Maurice (*ibid.*, p. 89). Dans le ms. 6006, ces additions ont été faites en marge ; mais c'est à Saint-Aubin d'Angers que l'annotateur a placé (fol. 15 r° et v°) les sépultures de Geoffroi et de Maurice. De même, Jean a interpolé dans le chapitre consacré à Enjeuger un long extrait du *Tractatus de reversione beati Martini a Burgundia* (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 47-63) : dans le ms. 6006, cette interpolation est amorcée à l'endroit voulu, mais d'une manière différente de celle qui a passé dans la rédaction définitive ; le début de phrase indiqué est, en effet, celui-ci : « Tempore hujus Ingelgerii » (fol. 10 r°).

1. Dans le chapitre consacré à Geoffroi Martel le Jeune (ms. 6006, fol. 28 r°), après les mots « qui omnibus prevaluit et ab intentione eos revocavit » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 141, l. 7), on voit une petite croix et, en interligne, le mot « hic » (destiné à marquer le début de la phrase suivante une fois l'interpolation faite) ; parallèlement, dans la transcription des *Gesta Ambaziensium* contenue dans le même ms. 6006, fol. 42 r°, le passage relatif à Geoffroi Martel qui va depuis « Qui, insignis justicie, ab omnibus metuebatur « (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 191, l. 13) jusqu'à « Martellus Hugoni et uxori sue Domicilium et quicquid Ambazio possidebat post obitum patris sui concessit » (*Ibid.*, p. 192, l. 10) est compris entre deux petites croix accompagnées des mots « Scribe » et « Dimite » qui en marquent, comme dans les cas précédents, le commencement et la fin.

2. *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 93-98.

A l'endroit voulu, ces quelques mots ont été notés dans la marge inférieure : « Nunc de moribus Britonum quid Glaber Rodulfus historiographus in historia sua scripserit et de Conano pseudorege facto et de bello cum eodem Fulcone habito nostro operi breviter inseramus. *Narrant siquidem plerique de eodem igitur Fulcone*... usque *episcopii diocesi* » [1]. Un autre passage du même auteur qui, dans le manuscrit 6006, a été inséré au milieu du chapitre consacré à Geoffroi Martel [2], a été relevé d'une façon analogue : « Quid Glaber Rodulfus historiographus de bello hoc in historia sua scripserit nostro operi inseramus. *Fuerat orta grandis discordia*... » [3]. Les emprunts faits aux *Gesta Ambaziensium dominorum* par l'auteur de la rédaction 2 ont été, de même, indiqués par quelque signe [4], et, d'une manière générale, il n'est presque aucune des additions ou même des suppressions dues à cet auteur dont on ne trouve l'indication dans le manuscrit 6218 [5].

1. Ms. 6218, p. 45.
2. *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 122-123.
3. Ms. 6218, p. 52.
4. Ainsi, dans le chapitre consacré à Foulque Nerra (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 91, l. 18), le ms. 6006 intercale un long passage des *Gesta Ambaziensium* (*Ibid.*, p. 162, l. 20-p. 164, l. 7) débutant par les mots : « At Fulco, alter Caesar... » A l'endroit voulu des *Gesta consulum*, un petit signe composé de quatre points a été placé (ms. 6218, p. 44), et, en marge du passage des *Gesta Ambaziensium*, la même main a noté comme signe de renvoi la lettre a. Dans le chapitre consacré à Geoffroi Martel, une croix placée à la suite des mots « succendit ac delevit » (ms. 6218, p. 53 : *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 126, l. 21) correspond à une autre croix tracée en marge d'un passage des *Gesta Ambaziensium* (ms. 6218, p. 75 ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 172, l. 4, n. 1) qui a été incorporé à l'endroit marqué dans les *Gesta consulum* du ms. 6006.
5. Ainsi, dans le chapitre consacré à Foulque le Bon, aux deux endroits où, dans la rédaction du ms. 6006, ont été intercalées deux anecdotes relatives à Saint-Martin de Tours (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 70, l. 27, p. 72, l. 3 et p. 73, l. 5-p. 74, l. 22), on voit (ms. 6218, p. 32) un signe fait à peu près ainsi Γ : dans le chapitre consacré à Geoffroi le Barbu, à l'endroit où, dans le ms. 6006, a été intercalé le récit du démêlé de ce comte avec Marmoutier (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 134, l. 12), on voit un petit signe composé de quatre points. Inversement, après avoir raconté la prise d'Angers par Foulque le Réchin, en 1067, l'auteur de la rédaction 1 ajoute la phrase : « Deleta pene Andegavia et Turonia, Fulco Richin Barbatum, fratrem suum, subdole captum, in vinculis posuit et utrumque comitatum veluti suum suscepit » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 139). L'auteur de la rédaction 2 a supprimé cette phrase qu'il jugeait, sans doute, trop violente : dans le ms. 6218 (p. 57), elle a été marquée d'un signe de *deleatur*. L'auteur de la rédaction 2 a également fait disparaître, pour le reporter à

Par conséquent, de même que le manuscrit 6006 est l'exemplaire sur lequel Jean de Marmoutier a, de sa propre main, noté les modifications qu'il comptait apporter aux *Gesta consulum Andegavorum*, de même le manuscrit 6218 est l'exemplaire sur lequel l'auteur de la rédaction 2 (contenue dans le manuscrit 6006) a préparé son travail.

III

Reste à rendre compte de la rédaction 5 et de la rédaction de Jean de Marmoutier contenue dans le manuscrit latin 599 du fonds de la reine Christine, ou rédaction 3.

Cette dernière n'a pas, en réalité, une individualité bien marquée : elle débute exactement par le même préambule et la même préface que la rédaction la plus longue ; celle-ci n'en diffère que par un assez grand nombre d'additions nouvelles [1]. C'est, en un mot, un premier essai d'un ouvrage que nous possédons sous sa forme définitive.

Le manuscrit latin 6006 de la Bibliothèque nationale permet, du reste, encore d'expliquer, dans une certaine mesure, l'origine de cette double rédaction. En effet, quoique d'une même main, les notes marginales et les corrections que nous avons relevées dans ce manuscrit ne se présentent pas toutes sous un même aspect : les unes sont d'une écriture régulière et posée, les autres, d'une écriture heurtée et irrégulière. Or *toutes* les additions, *toutes* les corrections de la première écriture ont passé dans la

la fin de l'ouvrage (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 157, l. 17), l'épilogue qui, dans la rédaction 1, se trouve placé avant la biographie de Foulque le Jeune : dans le ms. 6218 (p. 59), le passage a été marqué d'un signe de *deleatur*, qu'on peut encore fort bien distinguer malgré un grattage, ainsi peut-être qu'un signe de renvoi indiquant qu'il fallait reporter l'épilogue plus loin.

1. Ainsi, la rédaction 3 ne contient ni l'interpolation sur Enjeuger qui occupe les p. 40-45 des *Chron. des comtes d'Anjou*, ni celle qui est tirée du *Tractatus de reversione beati Martini a Burgundia* (*Ibid.*, p. 46-63), ni celle qui, dans la biographie de Geoffroi Grisegonelle, est tirée du *De senescalcia* (*Ibid.*, p. 76-78), etc.

rédaction 3. Les autres ne répondent point, il est vrai, uniquement aux modifications adoptées dans la rédaction définitive : cinq d'entre elles [1] se trouvent déjà dans le manuscrit de la reine Christine. Mais cette exception n'est, sans doute, qu'apparente. Quelques changements, en effet, ayant été introduits par le moine Jean dans sa rédaction définitive sans qu'il les eût indiqués dans le manuscrit 6006 [2], il est permis de penser qu'il fit de même lorsqu'il travailla à sa première rédaction ; et, dès lors, ne peut-on point admettre que les cinq notes d'une écriture irrégulière qui répondent au texte déjà donné par le manuscrit de la reine Christine sont le résultat d'une collation faite par Jean du manuscrit 6006 sur son premier essai avant la composition de sa rédaction définitive? Dans ces conditions, *seules* les notes tracées d'une écriture régulière sur le manuscrit 6006 représenteraient le travail préparatoire d'où est sortie la rédaction 3. Ce n'est là qu'une hypothèse; mais on accordera peut-être qu'elle offre quelque vraisemblance.

IV

Quant à la rédaction 5, elle dérive également du manuscrit 6006, tel qu'il se présente aujourd'hui, c'est-à-dire avec toutes les notes et toutes les corrections qui y ont été introduites par Jean de Marmoutier. La comparaison intégrale

1. L'interpolation « Tunc temporis papa Sergius... sicut decet filium patri obidere » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 100, l. 22-p. 101, l. 12), qui est indiquée au fol. 18 v° du ms. 6006 ; l'interpolation « Cum autem regressus fuisset Fulco... multis aliis pecuniis ditavit » (*Ibid.*, p. 103, l. 18-106, l. 24), qui est indiquée au fol. 19 r° du ms. 6006 ; l'interpolation « sepultusque in ecclesia Beati Nicholai Andegavis » (*Ibid.*, p. 142, l. 19-20), qui est indiquée au fol. 28 v° du ms. 6006 ; l'interpolation du nom « Peloquinus de Insula Bucardi » (*Ibid.*, p. 149, l. 8-9), qui est indiquée au fol. 31 r° du ms 6006 : et enfin l'interpolation « sepultusque est cum aliis regibus in Golgotha » (*Ibid.*, p. 155, l. 8-9), qui est indiquée au fol. 32 r° du ms. 6006.

2. Voir, entre autres, les exemples donnés ci-dessus, p. 8, n. 3.

des deux textes est, à cet égard, tout à fait convaincante. Voici au moins quelques preuves caractéristiques.

Au folio 18 v° du manuscrit 6006, la leçon primitive était : « Vir Deum timens Fulco Romam gratia peregrinationis venit et acceptis cum benedictione a Romano papa litteris, etc. » [1] ; à la suite du mot *venit*, Jean a mis un signe de renvoi et indiqué en marge les premiers mots d'une interpolation à faire : « Tunc temporis papa Sergius quartus... » Dans le manuscrit de Weimar (fol. 11 v°), on lit cette phrase incompréhensible : « Vir Deum timens Fulco Romam gracia peregrinacionis venit tunc temporis pape Sergii quarti et acceptis cum benedictione a Romano papa litteris... » De même, au folio 28 r° du manuscrit 6006, la leçon primitive était : «... de quibus mentionem faciens, quod suum est historie facio. Fulco plures duxit uxores, etc. » [2] ; à la suite du mot *facio*, Jean a mis encore un signe de renvoi et indiqué en marge les premiers mots de trois interpolations à faire : « Erant autem tunc Ambazie... Non longe post hec... Quod sibi utile videtur quisque agit : namque velle suum cuique est nec voto vivitur uno... » Dans le manuscrit de Weimar (fol. 29 v°), on lit : « ... de quibus mencionem faciens, quod suum est hystorie facio. Erant autem tunc Ambazie. Non longe post hec. Quod sibi utile videtur quisque agit : namque velle suum cuique est nec voto vivitur uno. Fulco duxit plures uxores, etc. » De même encore, le scribe du manuscrit 6006, ayant oublié de transcrire un passage, a réparé son omission en reportant un peu plus loin le morceau oublié et en en copiant les premiers mots à l'endroit voulu, avec cette note : « Verte duo folia et invenies. » Son texte (fol. 29 v°) se présente ainsi : « ...juxta germanum suum, regem videlicet Godefridum, sepelierunt. *Deinde Ierosolomite*... Dum esset isdem consul in pago Turonensi, in obsidione Montis Basonis... » [3]. Sans comprendre le renvoi et sans le trans-

1. *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 100, l. 21-22, et p. 101, l. 13.
2. *Ibid.*, p. 140, l. 6-7.
3. *Ibid.*, p. 144, l. 14-15, et p. 154, l. 14.

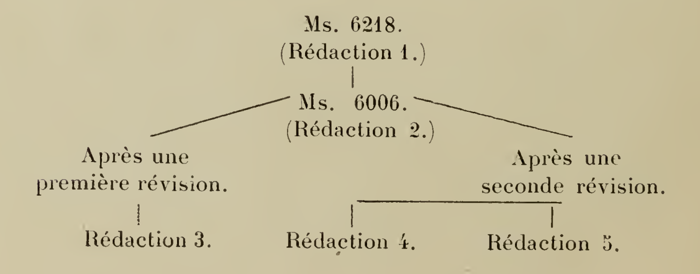
crire, l'auteur de la rédaction 5 (manuscrit de Weimar, fol. 32 v°) écrit : « juxta germanum suum, regem videlicet Godefridum, sepelierunt. Deinde Ierosolomite. Cum esset isdem consul in pago Turonensi, in obsidione montis Basonis... »

Ces exemples, qu'on pourrait multiplier, suffisent à établir que la rédaction 5 des *Gesta consulum Andegavorum* dérive directement du manuscrit 6006 revu par Jean de Marmoutier et en est même une copie faite par un scribe inintelligent. Ce n'est pas à dire, d'ailleurs, qu'on y retrouve tout ce qui est dans le manuscrit 6006 : le texte de ce manuscrit y a été fort abrégé ; non seulement plusieurs des notes marginales ont été omises, mais quantité de phrases ont été raccourcies, des passages entiers ont été sautés ou condensés : l'auteur a cherché à faire besogne rapide.

V

L'examen des manuscrits permet donc d'établir d'une manière précise que la rédaction 2 dérive du manuscrit 6218 ; que la rédaction 3 représente un premier état de la rédaction 4 et dérive du manuscrit 6006 revu et annoté ; que la rédaction 4 dérive du même manuscrit 6006 revu et annoté une seconde fois ; enfin que ce dernier manuscrit, après la double révision que Jean de Marmoutier lui fit subir, fut la source de la rédaction 5.

Ceci peut se résumer dans le tableau suivant :



CHAPITRE II

LES AUTEURS DES « GESTA CONSULUM ANDEGAVORUM »

La filiation des diverses rédactions des *Gesta consulum Andegavorum* étant établie, nous devons maintenant essayer de déterminer quel est l'auteur de chacune d'entre elles, à l'exception toutefois des rédactions 3 et 4, qui, nous l'avons dit, sont de Jean de Marmoutier.

I

La solution de Mabille est, en apparence, fort simple. La rédaction la plus courte, dit-il, celle qui est contenue dans le manuscrit latin 6218 de la Bibliothèque nationale (rédaction 1) est celle de l'abbé Eude, puisque, conformément aux assertions de Jean de Marmoutier [1], c'est cette rédaction qui a visiblement servi de base à toutes les autres, « aussi bien à celle de Thomas de Loches qu'à celle du moine Jean » lui-même [2]. Seule, une petite réserve doit être faite : au début des *Gesta*, Eude renvoie à une préface où il avait présenté en raccourci toute l'histoire des rois de France [3] : dans le manuscrit 6218, cette préface a disparu et a fait place à une autre compilation appelée *Liber de compositione castri Ambaziae*, et d'autre part, à la suite de l'œuvre d'Eude (abbé de Marmoutier et mort en 1137, suivant Mabille), un anonyme a ajouté une continuation menant l'histoire des comtes d'Anjou jusqu'en 1150 [4].

1. Voir le texte cité ci-dessus, p. 6, n. 2.
2. Mabille, *Introduction*, p. VIII.
3. « Quoniam in ante expositis de regibus Francorum quae huic operi praecedenti maximeque sequenti necessaria puto explanavi, nunc... » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 34).
4. *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 143-157. Un épiloque (*Ibid.*, p. 157, l. 17-24) marque la fin de l'œuvre primitive et précède la biographie de Foulque le Jeune.

Mais, cette réserve faite, nous avons les deux anneaux extrêmes de la chaîne : nous connaissons la rédaction d'Eude, nous connaissons celle de Jean de Marmoutier; par suite, les rédactions 2 et 5 doivent, au dire de ce dernier, être l'œuvre de Thomas de Loches, de Robin et de Breton d'Amboise [1].

Ne doit-on pas supposer, d'autre part, dit Mabille, « que c'est dans les manuscrits provenant de Notre-Dame de Loches, dont Thomas était prieur, que devait se trouver de préférence le texte de son histoire » [2] ? Or le manuscrit de la rédaction 5 copié pour Du Chesne venait, on s'en souvient [3], de Notre-Dame de Loches. Dès lors ne doit-on pas admettre que cette rédaction est précisément celle de Thomas, à qui d'ailleurs Du Chesne [4] l'attribue formellement? En effet, « le premier chapitre passé, si on compare le texte de ce manuscrit avec celui de l'abbé Eudes, on voit qu'il est sensiblement le même et que l'un a dû servir de modèle à l'autre; le début a été modifié, quelques phrases ont été supprimées, l'ouvrage a été étendu à l'aide d'interpolations assez considérables faites à un texte primitif, qui, en réalité, n'est autre que celui de l'abbé Eudes. Toutes ces circonstances, rapprochées du témoignage du moine Jean, nous permettent d'affirmer que la rédaction contenue dans le manuscrit de l'église de Loches ne peut être que l'œuvre de Thomas de Parcé » [5].

En procédant donc par élimination, il ne reste plus pour Robin et Breton d'Amboise que la rédaction 2 (manuscrit 6006). L'auteur de cette rédaction, dit Mabille [6],

1. « Primus scriptor exstitit Thomas Luchensis... secundus exstitit Robinus et Brito Ambaziacensis... tertius ego... » (*Ibid.*, p. 353).
2. *Introduction*, p. XVIII.
3. Voir ci-dessus, p. 4, n. 3. On a vu également, *ibid.*, qu'un autre manuscrit de la même rédaction était certainement, au début du XVIe siècle, conservé à Notre-Dame de Loches.
4. Bibl. nat., Mélanges Colbert, vol. 46, fol. 165 r° : « Gesta comitum Andegavensium Thomæ Paccii Lochensis, qui desiit in Godefrido Bello, Matildis imperatricis marito. »
5. Mabille, *Introduction*, p. XIX.
6. *Ibid.*, p. XXV.

« paraît avoir suivi d'abord la rédaction de l'abbé Eudes, dont il a conservé le proœmium ou prologue, mais il avait en même temps sous les yeux celle du prieur de Loches, car il a inséré dans sa transcription la plupart des interpolations faites par ce dernier. Il y en a quelques-unes cependant, ajoute-t-il, surtout au commencement, qu'il n'a fait qu'indiquer à la marge, comme il aurait fait de corrections ou d'additions exécutées après coup. Ce qui pourrait faire supposer qu'il n'avait eu d'abord à sa disposition que la chronique de l'abbé Eudes, qu'il avait déjà copiée en partie, lorsque l'histoire de Thomas de Loches tomba sous ses yeux. » Il faut donc admettre, suivant Mabille, que, dans une première transcription, Robin et Breton d'Amboise, « qui suivaient le manuscrit original de l'abbé Eudes, auraient copié sa rédaction sans y changer un seul mot, et ce travail aurait produit le ms. 6218. Ils auraient procédé à une nouvelle transcription, mais, dans l'intervalle, ils auraient pris connaissance de la rédaction de Thomas de Loches. D'abord ils avaient noté, en marge de la partie déjà copiée, les additions qu'ils avaient trouvées dans celle-ci et ils auraient suivi cette dernière pour toute la partie qui n'était pas encore copiée » [1].

II

Malheureusement cette théorie de Mabille se heurte à de très graves difficultés et même à des impossibilités absolues. Et tout d'abord est-il bien sûr que le manuscrit 6218 nous donne la rédaction dite de l'abbé Eude ? Mabille est forcé de reconnaître qu'il ne renferme pas, en tout cas, la préface de cette rédaction et qu'il contient une continuation qui y est étrangère : le copiste du manuscrit 6218 a donc

1. Mabille, *Introduction*, p. XXVII.

fait, de son propre aveu, autre chose que de reproduire purement et simplement l'œuvre d'Eude.

Il y a plus : si on lit attentivement le texte des *Gesta consulum* transcrit par ce copiste, on ne peut manquer d'être frappé de ce fait que certains passages, qui tous sont relatifs à Amboise et qui sont souvent en rapport étroit avec les *Gesta Ambaziensium dominorum*, semblent avoir été interpolés [1]. Les uns ont été assez habilement enchâssés ; d'autres rompent la suite des idées et du style ; certains même rappellent le *Liber de compositione castri Ambaziae* [2]. Il semble donc qu'on soit en présence non d'une œuvre primitive, mais d'une œuvre remaniée.

1. Ainsi, Enjeuger, épousant la nièce des évêques d'Angers et d'Orléans, reçoit d'eux des domaines en Orléanais, en Touraine et en Anjou. La phrase où le fait est énoncé est coupée par cette glose : « Nam alodium agnationis eorum erat Ambazium, villa tunc tantummodo et in colle habens ruinas castelli antiqui olim a versutis Normannis deleti; quod sane, praedictorum praesulum rogatu, huic Ingelgerio rex Lodovicus refecit ac munivit » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 45, l. 29-p. 46, l. 2). De même, après avoir raconté les exploits d'Enjeuger, l'auteur conclut : « Aliquantisper hic, quamdiu vixit, grassantium rabiem retorsit, quietem pacis in Andegavo, praeter Transmeduanenses pagos, reddidit... Talia actitans, Ingelgerius morte obiit » (*Ibid.*, p. 63, l. 22). Or, là où nous avons mis des points de suspension, la phrase suivante a été intercalée : « Rotberto, Haimonis filio, viro forti sibique fideli, Ambazium commendavit; qui tamen partem oppidi jure hereditario possidebat et Ingelgerio homo ligius erat. » De même encore, après avoir dit que Foulque le Roux épousa Roussille, fille de Garnier, le texte primitif devait continuer : « Iste Fulco longaevo tempore vixit » ; mais une nouvelle glose a été enchâssée : « Warnerius iste, cujus filiam Fulco duxit, filius Adalaudi fuit, illius scilicet cui Karolus Calvus Lochas dedit. Qui Ambazium sibi similiter a rege datum Adalaudo episcopo, etc... » (*Ibid.*, p. 65, l. 31-p. 66, l. 6). Dans le chapitre consacré à Foulque Nerra, ces interpolations sont peut-être plus sensibles encore. Revenu de Jérusalem, Foulque construit l'église de Beaulieu : « Ambaziaco vero, in ecclesia sancte Virginis Marie de cruce Salvatoris posuit etc... », ajoute le ms. 6218 (*Ibid.*, p. 106, l. 24-30). Plus loin, on voit Foulque Nerra, victorieux d'Eude II de Blois, tirer de la victoire tous les avantages qu'elle comporte en s'emparant de Montbazon et en faisant prisonnier Geoffroi de Saint-Aignan. « Itaque terra usque ad obitum Fulconis in pace siluit, etc... », peut-on dès lors conclure ; mais le ms. 6218 intercale avant ces mots la phrase : « Comes senescallo suo Lisoio neptam Supplicii thesaurarii uxorem dedit, cui arcem Ambaziaci cum omnibus appendiciis ejus, Virnullium, Maureacumque et vigiferiam Campaniae donavit; ipsum ita retinens, filio suo Martello commendavit » (*Ibid.*, p. 116, l. 30-p. 117, l. 3). Dans le chapitre consacré à Geoffroi Martel, le passage, entre autres, où l'on voit Lisois d'Amboise préparer le comte à la bataille (« Dimisit tamen Lisoium... His dictis, Lisoius Ambazio redit », *Ibid.*, p. 118, l. 20-p. 119, l. 19) semble une addition. Nous en dirons autant de la phrase relatant l'expulsion d'Amboise d'Arnoul et de Léon de Meung par Foulque le Réchin (*Ibid.*, p. 139, l. 18-23) et de celle qui relate le mariage de Hugue de Chaumont avec Elisabeth (*Ibid.*, p. 141, l. 26-p. 142, l. 1)

2. Voir spécialement la première des phrases citées à la note précédente

D'autre part, les explications données par Mabille sur les rédactions de Thomas et de Robin et Breton sont étranges : non seulement ces derniers auraient collaboré à une rédaction unique, ce qui se conçoit difficilement au XIIe siècle, mais ils auraient pour tel passage, pour tel détail, suivi Eude, pour tel autre suivi Thomas, et cela sans ordre, sans règle ; ils auraient passé à chaque instant de l'un à l'autre, prenant d'ailleurs Eude pour base, tout en adoptant la plupart des interpolations et des variantes de Thomas ; de sorte que celui-ci, sauf les quelques passages où il s'est contenté de résumer le texte d'Eude, serait plus complet que Robin et Breton, tout en leur étant antérieur. Mabille essaie bien, nous l'avons vu, de sortir d'embarras en admettant que les corrections et les notes marginales du manuscrit 6006 proviennent de ce que Robin et Breton n'auraient eu connaissance de l'œuvre de Thomas qu'après avoir commencé leur transcription. Mais ces corrections et ces notes sont d'une autre main que le reste du manuscrit et sont, par contre, de la même main qu'une quantité d'autres additions, dont Mabille n'a pas tenu compte et qui, nous l'avons vu aussi, ne correspondent en rien à la rédaction de Thomas, mais à celle du moine Jean.

D'ailleurs, si Mabille avait pris soin de comparer dans le détail ces deux rédactions qu'il attribue, l'une à Thomas et l'autre à Robin et Breton, il n'eût pas manqué de constater que la première est, comme nous l'avons dit, pleine de coupures, de phrases sautées ou abrégées et que, pour une foule de passages, il est dès lors, dans son hypothèse, impossible de comprendre comment la rédaction 2 (manuscrit 6006) a pu être composée.

Mais ce n'est pas seulement sur ce point, c'est sur tous les points que la théorie de Mabille est contredite formellement par la filiation des manuscrits, puisque la rédaction 5, que Mabille attribue à Thomas de Loches, dérive non pas du manuscrit 6218, mais du manuscrit 6006 après révision et utilisation de ce manuscrit par Jean de Marmoutier ;

puisque la rédaction 2, que Mabille attribue à Robin et Breton d'Amboise, dérive directement du manuscrit 6218; puisque l'œuvre de Jean de Marmoutier dérive directement du manuscrit 6006. Bref, il n'y a pas, dans toute la théorie de Mabille, un seul point que nous puissions accepter.

III

Or la comparaison des manuscrits place la rédaction 5 après celles de Jean de Marmoutier et permet de dire qu'elle n'est qu'un mauvais abrégé dû à un scribe inintelligent. Jean de Marmoutier, d'autre part, indique Thomas de Loches comme le premier rédacteur des *Gesta* après l'abbé Eude. Pour avoir fait de Thomas l'auteur de la rédaction 5, tout en voulant respecter l'affirmation de Jean de Marmoutier, Mabille n'est arrivé qu'à un système incohérent. Ne serait-ce pas qu'il faut distinguer cette rédaction 5 de l'œuvre de Thomas ?

Sur quoi, en effet, repose l'attribution qu'on en fait à cet auteur ? Uniquement sur ce double fait qu'un des manuscrits qui nous l'a transmise provient de Notre-Dame de Loches, dont Thomas fut doyen, et que Du Chesne, en tête de la copie qu'il en a laissée [1], a placé la note suivante : « Gesta comitum Andegavensium Thomæ Paccii Lochensis, qui desiit in Godefrido Bello, Matildis imperatricis marito ». Mais cette note n'est qu'une indication hypothétique de Du Chesne, et la provenance du manuscrit, sur quoi tout repose en dernière analyse, ne peut être qu'une présomption demandant à être confirmée. Or tout dément cette attribution : car on ne peut raisonnablement voir dans une rédaction aussi mauvaise et aussi négligée l'œuvre d'un homme instruit, comme devait l'être Thomas. De plus, le représenter comme l'auteur d'une rédaction abrégée, n'est-

1. Bibl. nat., Mélanges Colbert, vol. 46, fol. 165 r°.

ce pas se mettre en contradiction absolue avec ce que dit de lui Jean de Marmoutier dans son préambule, puisque, à en croire ce dernier, Thomas aurait « ajouté de nombreux faits » à ceux que contenait l'œuvre de l'abbé Eude ? Et enfin n'est-ce pas se mettre bien plus encore en contradiction avec Jean de Marmoutier, seule autorité invoquée ici cependant, que d'attribuer à Thomas une rédaction aussi tardive, puisque Jean donne Thomas comme le premier rédacteur des *Gesta* après Eude ? Mais il y a plus encore : si Thomas était bien l'auteur de la rédaction 5, Jean n'eût pu citer son ouvrage, puisque cette rédaction a été copiée sur le manuscrit 6006 après que cet exemplaire eut servi à Jean lui-même pour composer ses deux rédactions.

Mais si Thomas de Loches n'est pas l'auteur de la rédaction 5 et si cette rédaction n'a pu être connue de Jean de Marmoutier, le problème de la paternité des autres rédactions se pose d'une manière toute nouvelle. Nous savons, en effet, que l'œuvre de Jean a été immédiatement précédée des rédactions 1 et 2 ; le moine de Marmoutier nous dit, d'autre part, qu'avant lui trois auteurs se sont engagés dans la voie où il s'engage lui-même : Thomas de Loches, Robin et Breton d'Amboise, le premier remaniant d'ailleurs un ouvrage plus ancien attribué à l'abbé Eude. Il s'agit donc de voir ce qui, dans les manuscrits 6218 (rédaction 1) et 6006 (rédaction 2), revient à chacun de ces compilateurs.

Or il est un fait qui nous semble certain, tout d'abord, c'est qu'on ne saurait chercher dans le manuscrit 6218 l'œuvre attribuée à l'abbé Eude. Nous en avons déjà donné plusieurs raisons [1], et ce qui les renforce encore, c'est que l'auteur de la rédaction contenue dans ce manuscrit dit dans son prologue qu'il a pris comme base de son travail un ouvrage assez confus et mal écrit [2]. Quelle peut être cette rédaction primitive des *Gesta*, à laquelle il fait

1. Voir ci-dessus, p. 18.
2. «... de consulibus Andegavorum quae scripta nimis confuse rudique sermone reperi, quam verissime potero, paucis verbis, breviter et commode enucleabo » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 34).

allusion ? N'est-ce point précisément celle qui était attribuée à l'abbé Eude ? Si le manuscrit 6218 représentait, en effet, l'œuvre de ce dernier, il faudrait lui supposer, à lui, à son tour, un prédécesseur. C'est là une complication que rien ne nous permet d'introduire.

Rappelons-nous, au contraire, ce que Jean de Marmoutier dit de Thomas de Loches : cet auteur, déclare-t-il, ayant trouvé de brèves chroniques portant dans le titre le nom de l'abbé Eude, les remania et les développa[1]. Cela correspond singulièrement à ce que dit l'auteur du prologue et de l'épilogue des *Gesta* dans le manuscrit 6218[2]. Ce prologue et cet épilogue ne seraient-ils donc pas l'œuvre de Thomas de Loches? Cette hypothèse nous paraît de beaucoup la plus vraisemblable.

Est-ce à dire que le manuscrit 6218 nous donne le texte pur de la rédaction composée par Thomas de Loches ? Sur ce point nous serons beaucoup moins affirmatif. Plusieurs détails dénotent même une rédaction remaniée : tels sont notamment les mentions relatives à Amboise qui, comme nous l'avons vu plus haut[3], rompent presque toutes la trame du récit, et tel est surtout le fait que Thomas, dans le prologue, renvoie à une préface consacrée à l'histoire des rois de France [4], préface qui, dans le manuscrit 6218, a disparu pour faire place au *Liber de compositione castri Ambaziae*.

D'autre part, s'il est vrai que le manuscrit 6006 ne représente pas une œuvre faite en collaboration par Robin et Breton d'Amboise, il faut bien admettre que la rédaction qu'il renferme (rédaction 2) est de Breton d'Amboise seul ; et dès lors n'est-on pas porté à faire de Robin l'au-

1. « Primus scriptor exstitit Thomas Luchensis, qui breves chronicas nomine Odonis abbatis intitulatas, ut ab ejus ore audivi, reperit et multa quæ, fama vulgante, cognovit addidit » (*Ibid.*, p. 353).

2. Voir le passage cité à la note 1 ; dans l'épilogue, l'auteur parle, de même, de ces écrits qu'il a trouvés : « Haec ego dum in voluminibus abditis invenissem scripta, non sum perpessus infructuoso silentio tegi » (*Ibid.*, p. 157).

3. Ci-dessus, p. 18, n. 1.

4. Voir ci-dessus, p. 15, n. 3.

teur des interpolations relatives à Amboise et des remaniements que nous relevons dans le texte du manuscrit 6218?

En d'autres termes, le manuscrit 6218 nous paraît être un exemplaire de la rédaction de Thomas remaniée par Robin : de Thomas, ce manuscrit aurait conservé sans changements le prologue et l'épilogue ; le texte même des *Gesta* n'y aurait subi que quelques interpolations; mais la préface aurait disparu pour faire place au *Liber*[1]. Et quant à la continuation des *Gesta*, qui est consacrée à l'histoire de Foulque le Jeune et de Geoffroi le Bel et qui, dans le manuscrit 6218, suit l'épilogue[2], rien ne permet de dire avec assurance s'il faut l'attribuer à Thomas ou bien à Robin.

IV

Pour conclure, il nous paraît établi que le manuscrit 6218 (rédaction 1) représente la rédaction de Thomas de Loches, remaniée, selon toute vraisemblance, par Robin et peut-être même continuée par lui, et le manuscrit 6006 (rédaction 2), la rédaction de Breton d'Amboise ; la rédaction 5 n'est qu'un abrégé tardif, postérieur à l'œuvre du moine Jean ; et quant à celui-ci, il est l'auteur des deux autres rédactions.

C'est ce qu'on peut résumer dans le tableau suivant :

Rédaction primitive, dite
de l'abbé Eude, *perdue*.

|

Rédaction de Thomas de Loches
remaniée par Robin (rédaction 1, ms. 6218).

|

Rédaction de Breton d'Amboise
(rédaction 2, ms. 6006).

|

1re rédaction de Jean de Marmoutier (rédaction 3).	2e rédaction de Jean de Marmoutier (rédaction 4).	Rédaction 5.

1. Cf. ci-dessus, p. 15.
2. Cf. ci-dessus, p. 15, n. 4.

CHAPITRE III

LA COMPOSITION DES « GESTA CONSULUM ANDEGAVORUM »

Ayant déterminé à qui chaque rédaction des *Gesta consulum Andegavorum* nous semble devoir être attribuée, il nous reste à exposer ce que l'on sait sur la biographie de chacun des auteurs, sur la date à laquelle il a pu écrire et sur la manière dont il a composé son ouvrage.

I

THOMAS DE LOCHES

Sur la biographie de Thomas de Loches, les détails essentiels ont été donnés déjà par Mabille[1]. On ignore le pays où il naquit. Mabille, à la suite de Célestin Port[2], le suppose originaire de Parcé[3], en Anjou, à cause du nom « Thomas de Paccio » que lui donne le chroniqueur de Notre-Dame de Loches[4] ; mais l'identification de *Paccius* avec Parcé ne repose sur aucune donnée solide, et nous ne connaissons point de texte dont il soit permis de déduire avec certitude que Thomas ait été d'origine angevine[5].

1. *Introduction*, p. XIV-XVIII. Voir, en outre, sur Thomas de Loches Célestin Port, *Dictionnaire... de Maine-et-Loire*, t. III, p. 50, et Beautemps-Beaupré, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*, 2ᵉ Partie, t. I, p. 221-222.
2. Mabille, *op. cit.*, p. XIV, n. 1, d'après une note communiquée par Célestin Port ; Célestin Port, *op. cit.*, t. III, p. 50.
3. Canton de Noyant, arr. de Baugé (Maine-et-Loire).
4. *Recueil de chroniques de Touraine* publ. par A. Salmon (Tours, 1854, in-8°), p. 377.
5. On lit bien dans le texte des *Gesta*, tel qu'il est donné par le manuscrit 6218, la phrase : « Gosfridus, comes Andegavis, indutus tunica illius panni quem Franci grisetum vocant, *nos Andegavi* buretum, inter principes sedebat » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 81). Mais il est difficile d'assurer que les mots « nos Andegavi buretum » soient de Thomas de Loches et non de l'auteur qu'il copiait ou même de son interpolateur.

Quoi qu'il en soit, Thomas fut d'abord notaire et sans doute chapelain de Foulque le Jeune [1]. Il dut à ce dernier d'être nommé prieur de Notre-Dame de Loches [2] ; mais il n'en continua pas moins d'exercer à la cour des comtes d'Anjou les fonctions de notaire et de chapelain. Nous le voyons expédier en cette qualité les actes de Geoffroi le Bel [3].

Peu après la mort de ce dernier [4], en 1151, il se retira à Notre-Dame de Loches [5], où il sut s'acquérir par une heu-

Nous nous demandons, d'autre part, sur quoi Mabille peut se fonder lorsque, acceptant l'identification de *Paccius* avec Parcé, il ajoute : « Nous hésitons d'autant moins à adopter cette opinion, que nous avons tout lieu de croire Thomas de Loches originaire d'Anjou » (*Introduction*, p. XIV, n. 1). Ce ne peut guère être, en tout cas, l'ouvrage même de Thomas qui a suggéré à Mabille cette manière de voir, puisque, on s'en souvient, c'est non pas la rédaction 1, mais la rédaction 5, qu'il lui a attribuée.

1. La *Chronique de Notre-Dame de Loches* s'exprime, en effet, ainsi : « Mortuo vero Rorgone priore (Beatae Mariae de Lochis), aliquot annis prioratus vacavit ; sed Fulco comes, qui rex Jerusalem postmodum fuit, Thomae de Paccio *notario* prioratum illum postmodum dedit » (*Recueil de chron. de Touraine* publ. par A. Salmon, p. 377). Nous supposons que Thomas fut en même temps chapelain de Foulque le Jeune, parce qu'il fut à la fois notaire et chapelain de son successeur et que ces fonctions étaient d'ordinaire unies à la cour angevine (voir notre volume sur *Le comté d'Anjou au XI*e *siècle*, p. 193, n. 1).

2. Voir le texte cité à la note précédente. Thomas apparaît comme prieur dans les chartes dès l'an 1130, au plus tard. Voir un acte de Geoffroi le Bel du 29 juin de cette année dans le *Livre blanc de Saint-Florent de Saumur*, fol. 48 (Arch. de Maine-et-Loire), où, parmi les témoins, figure « Thomas, prior Lochensis »,

3. Dès janvier 1133, un acte de ce comte est donné au Mans « per manum Thome capellani atque notarii nostri » (*Chartul. insignis ecclesiae Cenomannensis quod dicitur Liber albus*, n° 3). Un autre acte du même, de l'an 1138, est donné « per manum Tomae, prioris Lochensis, notarii comitis » (*Livre d'argent de Saint-Florent de Saumur*, fol. 332 v°, aux Arch. de Maine-et-Loire). Citons encore un acte de Geoffroi le Bel, de l'an 1139, donné « per manum Thomae notarii mei » (*Cartul. de Cormery*, éd. Bourassé, n° 61). Thomas paraît comme témoin dans plusieurs chartes du même comte : le 24 août 1139, avec le titre de chapelain (*Cartul. de Saint-Aubin d'Angers*, éd. Bertrand de Brousillon, n° 9) ; vers 1140, avec le même titre (charte originale de Saint-Florent citée dans Mabille, *Introduction*, p. XVI, n. 1) ; en 1142, avec le titre de chancelier (*Cartul. du Ronceray d'Angers*, éd. Marchegay, n° 399) ; le 10 juin 1151, avec le titre de chapelain (*Cartul. de Saint-Aubin d'Angers*, éd. citée, n° 864).

4. Pas immédiatement : car, au dire de M. Beautemps-Beaupré, *op, cit.*, p. 222, il paraît encore en qualité de chapelain du comte, en même temps que de doyen de Loches, dans une charte de Henri Plantagenêt délivrée en 1151, après la mort de Geoffroi le Bel (*Cartul. de Fontevrault*, charte n° 111).

5. La *Chronique de Notre-Dame de Loches* parle de l'époque où « Thomas Lochis resideret » (*Recueil de chroniques de Touraine* publ. par A. Salmon, p. 377).

reuse administration et par ses libéralités de nombreux titres à la reconnaissance de ses chanoines[1]. La discorde cependant finit par se mettre entre eux : s'étant laissé entraîner à des dépenses excessives pour la réparation de l'église, Thomas voulut reprendre à son usage une partie des biens qu'il avait donnés à la communauté. Il fallut, pour apaiser le conflit, que Henri Plantagenêt intervînt et accordât au prieur, à titre exceptionnel et en reconnaissance des services qu'il avait rendus, deux nouvelles prébendes, à la condition qu'il ne cesserait de résider à Loches et qu'il renoncerait à ses prétentions[2]. Thomas ne survécut guère à cet arrangement : il expira le 27 avril 1168[3].

Nous n'avons aucune donnée positive sur l'époque à laquelle il a pu composer sa rédaction. Le seul indice chronologique que renferme la première partie des *Gesta* (celle qui précède les biographies de Foulque le Jeune et de Geoffroi le Bel) nous renvoie après le départ de la duchesse de Bretagne Ermengarde à Jérusalem[4], événement qui se place entre les années 1131 et 1135[5] ; mais on ne saurait dire si cette indication est imputable à Thomas ou à Robin. Toutefois les *Gesta*, dans leur forme primitive, s'arrêtant à la mort de Foulque le Réchin, en 1109, il est permis de supposer qu'ils n'ont pas été écrits longtemps après cette date ;

1. Voir la *Chronique de Notre-Dame de Loches*, *loc, cit.*, p. 377-378, et la notice de l'obituaire de Notre-Dame de Loches (Bibl. de Tours, ms. 1367, fol. 29 r°) publiée par M. Boulay de la Meurthe dans le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. III (ann. 1874-1876), p. 84. La notice de l'obituaire (du xve siècle seulement, dans son état actuel) dérive d'ailleurs de la chronique.

2. Voir la *Chronique de Notre-Dame de Loches*, *loc. cit.*, p. 378-379. On y trouve citée la lettre de Henri Plantagenêt mettant fin au débat. Cette lettre y porte la date erronée de 1188, qu'il faut vraisemblablement corriger en 1168.

3. Obituaire de Notre-Dame de Loches, éd. Boulay de la Meurthe, *loc. cit.* : « V kalendas maii. Anniversarium solenne pro domino Thoma, priore hujus ecclesie, qui obiit anno Domini millesimo centesimo sexagesimo octavo. »

4. L'auteur parle, en effet, de « filiam Lancelini de Baugenciaco, ex qua orta est comitissa Britanniae, illa quae, post obitum viri sui, Jerusalem in ecclesia Sanctae Annae vitam monialem exercuit » (*Chroniques des comtes d'Anjou*, p. 140).

5. Voir Célestin Port, *Dictionnaire... de Maine-et-Loire*, t. II, p. 117.

et d'ailleurs la rareté des allusions faites à Notre-Dame de Loches [1], l'ignorance où les chanoines de cette église semblent avoir été, au XIIe siècle, de l'ouvrage de Thomas [2], ce fait aussi, sur lequel nous reviendrons, que cet ouvrage fut utilisé dès 1155 environ par le rédacteur des *Gesta Ambaziensium dominorum* [3] nous portent à en placer la composition avant le moment où l'auteur vint résider à Loches.

Ses sources sont mal connues. La principale fut, nous l'avons dit, une chronique sommaire et informe qui était « mise sous le nom de l'abbé Eude » (*chronicas nomine Odonis abbatis intitulatas*). Il est assez difficile de dire ce qu'était cette chronique, et plus difficile encore d'en déterminer l'auteur. Mabille, qui croyait en avoir retrouvé le texte dans le manuscrit 6218, l'attribuait à Eude, abbé de Marmoutier de 1124 à 1137 [4]. Il est de fait que, parmi les abbés angevins ou tourangeaux de ce nom qui ont vécu au début du XIIe siècle, l'abbé de Marmoutier est le seul auquel on puisse songer.

Un doute cependant vient à l'esprit : il est bien peu question de Marmoutier dans les *Gesta* ; et comment se fait-il, s'il s'agit réellement d'Eude de Marmoutier, que Jean, moine de Marmoutier, n'ait pas eu connaissance directement de son ouvrage? L'hypothèse de Mabille ne peut donc être acceptée qu'avec les plus grandes réserves. On se souvient d'ailleurs que Jean parle non pas de la chronique *composée par l'abbé Eude*, mais de « breves chronicas nomine Odonis abbatis intitulatas », c'est-à-dire d'une chronique *mise sous le nom de l'abbé Eude*. Que

1. La seule à noter a trait au don fait à l'église par Geoffroi Grisegonelle d'un morceau de la ceinture de la Vierge (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 86-87).
2. Il n'en est point question, en effet, dans la *Chronique de Notre-Dame de Loches* rédigée vers cette époque ; et pourtant on a pris soin d'y noter en grand détail tous les autres travaux exécutés par Thomas (*Recueil des chroniques de Touraine* publ. par Salmon, p. 377-378).
3. Voir chap. V, p. 58-62.
4. Mabille, *Introduction*, p. IX-X.

« l'abbé Eude » en soit véritablement l'auteur, c'est ce qu'il ne dit pas ; et cela nous fait immédiatement penser à cette autre compilation rédigée en Touraine au XIIe siècle et attribuée, elle aussi, à « l'abbé Eude » — saint Eude de Cluny —, alors qu'en réalité ce nom est mis là uniquement pour en imposer [1]. Car, remarquons-le, pour que Jean, moine de l'abbaye de Marmoutier, dise « l'abbé Eude », sans préciser, et non « un certain abbé Eude », il faut qu'il entende parler soit d'un abbé de son monastère, soit de celui qui, pour un Tourangeau, était l'abbé Eude par excellence. Mais l'œuvre de cet abbé étant aujourd'hui perdue, il est, semble-t-il, impossible d'apporter à la question une réponse décisive.

En dehors de cette chronique perdue ou par l'intermédiaire de cette chronique, les *Gesta* de Thomas de Loches dérivent de quelques autres textes dont on ne peut guère malheureusement préciser la nature. Pour les faits généraux de l'histoire de France, l'auteur a eu pour guide des « Historiae », qu'il cite en un endroit [2] et dont on retrouve plusieurs fois la trace au début de son ouvrage. Ces « Historiae » étaient certainement différentes (la comparaison des textes le montre aisément) de l' « Historia Francorum » qui, nous le verrons, avait été résumée par l'auteur dans sa préface [3], et elles n'avaient, semble-t-il, que de très lointains rapports avec les autres histoires de France du moyen âge connues jusqu'à ce jour. Il semble, en outre, que les invasions normandes de l'ouest et les guerres bretonnes de l'époque carolingienne y aient occupé une place prépondérante, et, en raison de ce fait, il n'est peut-être pas sans intérêt de signaler quelques légères ressemblances entre ces passages des *Gesta* et des textes

1. Nous voulons parler du *De reversione beati Martini a Burgundia* (*Recueil de chroniques de Touraine* publ. par Salmon, *Supplément*, p. 14-34).
2. « Sicut loquuntur historiae, hic idem Hugo, etc. » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 64).
3. Voir ci-dessous, chap. IV.

composés dans la Gaule occidentale [1]. Si le rapprochement n'était pas fortuit, on pourrait voir là un indice nouveau en faveur de l'existence d'annales rédigées dans cette région au cours du IXe siècle [2].

Pour l'histoire même des comtes d'Anjou, l'auteur dit avoir utilisé des généalogies [3]. Ces généalogies étaient manifestement différentes de celles qui nous ont été transmises [4] et surtout beaucoup plus inexactes [5] ; mais celles que nous connaissons proviennent uniquement de Saint-Aubin d'Angers.

Or nous touchons là à un point sur lequel il convient d'insister quelque peu : l'auteur des *Gesta* n'a connu aucun des textes historiques composés en Anjou proprement dit. Ce ne sont pas seulement les généalogies de Saint-Aubin qu'il n'a pas mises en œuvre ; il n'a pas consulté davantage les annales si précises composées dans les églises et les monastères d'Angers [6] ; il a ignoré l'*Histoire* écrite à Saint-Florent de Saumur dès la fin du XIe siècle [7] ; il a

1. Ainsi, la qualification de *triarchus* donnée à Charles le Chauve, p. 37 des *Chron. des comtes d'Anjou,* fait penser à l'expression « anno DCCCXLIII... qui est annus Karoli trierarchae tertius » du fragment annalistique conservé dans un manuscrit de Saint-Serge et publié p. 14 de la *Chron. de Nantes*, éd. Merlet. De même, l'auteur des *Gesta* (éd. citée, p. 37) parle de « Nomenoii pseudoregis Britonum tyrannidem », alors que dans la *Chron. de Nantes*, éd. Merlet, p. 42, les mêmes termes de « pseudorex » et de « tyrannis » s'appliquent à Erispoë. Ce qui est dit au même endroit des *Gesta* sur les violences de Nominoë rappelle la complainte *De eversione monasterii Sancti Florentii* (*Chron. des églises d'Anjou*, éd. Marchegay et Mabille, p. 201-204).

2. Sur cette hypothèse, voir R. Merlet, *Chronique de Nantes,* p. XLI. On peut remarquer d'ailleurs que c'est à la fin du IXe siècle que s'arrêtent dans les *Gesta* les notes concernant l'histoire générale de la Gaule.

3. « Genuit Tertullum, qui primus ex progenie Andegavensium comitum per antiquos genealogiae illorum relatores computatus est » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 36).

4. Voir celles qui ont été publiées par René Poupardin, *Généalogies angevines du XIe siècle*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École française de Rome, t. XX, 1900, p. 206-208, et celles que nous avons publiées dans notre *Recueil d'annales angevines et vendômoises,* p. 49.

5. Elles faisaient notamment de Maurice le père, au lieu du frère, de Foulque Nerra.

6. Publiées dans notre *Recueil d'annales angevines et vendômoises.*

7. *Chroniques des églises d'Anjou* publ. par Marchegay et Mabille, p. 207 et suiv. Sur l'époque à laquelle a commencé la composition de cette chronique, voir *ibid.*, p. XXVI-XXVII.

ignoré enfin la précieuse chronique que nous devons à Foulque le Réchin [1]. C'est exclusivement en Touraine qu'il semble s'être documenté : ainsi, bien que les détails relatifs à Saint-Martin de Tours se soient multipliés dans les rédactions suivantes, il y a déjà dans la sienne plusieurs passages qui proviennent visiblement de cette église [2], et l'on peut, croyons-nous, conjecturer sans trop de hardiesse que c'est par Saint-Martin de Tours (collégiale royale, on le sait) qu'il aura eu communication des « Historiae » auxquelles il a emprunté plusieurs renseignements sur l'histoire des rois de France. Il faut d'ailleurs remarquer que, dans la continuation des *Gesta* qui embrasse les règnes de Foulque le Jeune et de Geoffroi le Bel, on relève plusieurs emprunts caractérisés, soit à la chronique même de Pierre Béchin, *chanoine de Saint-Martin de Tours*, soit plutôt à une des sources de ce dernier [3]; et le fait est d'autant plus intéressant que nous aurons plus loin [4] l'occasion de relever des rapports analogues entre cette même chronique et des passages du *Liber de compositione castri Ambaziae* qui sont, selon toute

1. *Chroniques des comtes d'Anjou* publ. par Marchegay et Salmon, p. 375 et suiv.
2. Voir notamment la biographie de Foulque le Bon.
3. Ainsi parlant du partage fait par Guillaume le Conquérant de ses états entre ses trois fils, Pierre Béchin (*Recueil de chroniques de Touraine* publ. par Salmon, p. 57) dit : « Roberto Normanniam dedit, Guillelmo Angliam, Henrico maternas possessiones », et l'auteur des *Gesta* : « Willelmo Rufo Angliam, Roberto Normanniam, Henrico maternas possessiones donavit » (*Chron. des comtes d'Anjou,* p. 151). La suite, dans les *Gesta*, n'est guère qu'un résumé de deux autres paragraphes de Pierre Béchin (éd. citée, p. 59, l. 16-23, et p. 60, l. 1-11). Plusieurs phrases sont presque textuellement les mêmes. Par exemple : «... filium habuit Guillelmum, qui filiam comitis Andegavensis, postea regis Hierusalem, duxit ; sed ab illa propter cognationem separatus, sororem reginae Franciae, uxoris Ludovici regis, duxit, data ei Flandria post obitum Caroli comitis ; sed Guillelmus non diu vixit, lancea manu percussus » (P. Béchin, éd. citée, p. 60) ; « ... cujus filius Willelmus filiam Fulconis comitis Andegavis duxit ; sed ab illa propter cognationem separatus, sororem reginae Franciae, uxoris Ludovici regis, duxit, data sibi Flandria post obitum Karoli consulis ; sed Willelmus, lancea manu percussus, non diu post vixit » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 151). Enfin le paragraphe de Pierre Béchin « Henricus, rex Angliae, habuit ex Mathilde Guillelmum... » (éd. citée, p. 61) est textuellement reproduit dans les *Gesta* (p. 151, l. 30-p. 152, l. 5 des *Chron. des comtes d'Anjou*).
4. Chap. IV, p. 51.

vraisemblance, des épaves de la préface dont Thomas de Loches avait fait précéder ses *Gesta*.

En dehors des données historiques et légendaires qu'il a pu recueillir à Saint-Martin de Tours, l'auteur des *Gesta* a fait usage dans son ouvrage de traditions orales et de récits épiques qui devaient avoir cours de son temps encore dans le comté d'Anjou. Nous avons, en effet, la preuve que, parmi les premiers comtes d'Anjou, quelques-uns au moins furent de bonne heure transformés en héros d'épopée. Déjà dans la *Chanson de Roland*, Geoffroi Grisegonelle occupe une place assez importante, et dans les chansons de gestes postérieures, son rôle va sans cesse croissant : c'est notamment lui qui, dans la guerre des Saxons contre Charlemagne, d'après la *Chanson de Saisnes*, est censé tuer le roi Caloré [1]. C'est aussi plus ou moins Foulque Nerra qu'on retrouve au fond du Thierri d'Angers ou Gaydon épique. Ce Thierri n'est d'abord, dans le *Roland*, qu'un personnage imprécis, le frère — et non le fils — de Geoffroi ; c'est lui qui, à la fin de la chanson [2], triomphe de Pinabel. Mais, par la suite, il prend consistance : dans le poème tardif de *Gaydon* [3], il est présenté nettement comme le fils de Geoffroi Grisegonelle. Sans doute, les rapports entre Foulque Nerra et ce héros d'épopée plutôt banal ne sont qu'assez lointains ; mais il est impossible de ne pas trouver dans *Gaydon* comme un vague écho des guerres de Foulque (et peut-être en même temps de son fils) contre les comtes de Blois personnifiés en Thibaud d'Aspremont. La conspiration de ce dernier, qui cherche à se faire roi « de France et de Loon » [4] n'est pas, en tout cas, sans analogie avec les machinations contre Hugue Capet dont se rendit coupable Eude Ier en 993, d'accord avec l'évêque de Laon Asselin [5].

1. Voir *La Chanson de Roland*, éd. Léon Gautier, note du vers 106.
2. *Ibid.*, vers 3819 et suiv.
3. *Gaydon, chanson de geste publiée pour la première fois d'après les trois manuscrits de Paris*, par F. Guessard et S. Luce, Paris, 1862, petit in-8° (Coll. des anciens poètes de la France).
4. *Gaydon*, éd. citée, v. 1782-1785.
5. Voir Ferdinand Lot, *Études sur le règne de Hugues Capet*, p. 170-172.

L'aide prêtée, dans *Gaydon* [1], au comte d'Anjou par son vassal le comte du Maine contre le même Thibaud [2] peut, de son côté, faire songer à Herbert Éveille-Chien venant soutenir Foulque Nerra contre Eude II à la bataille de Pontlevoy [3]. Enfin quand on voit Gaydon quitter la cour royale en hâte pour aller porter secours à ses neveux surpris par l'ennemi, cela ne rappelle-t-il pas la légende rapportée dans les *Gesta*, suivant laquelle Foulque Nerra serait brusquement parti d'Orléans, où il était auprès du roi, pour aller secourir Angers que les fils de Conan attaquaient traîtreusement [4] ?

Mais il y a plus : M. Lot [5] a relevé le caractère nettement épique des pages consacrées dans les *Gesta* aux exploits de Geoffroi et il a montré notamment les rapports qu'il y a entre l'épisode du comte d'Anjou tuant le géant Hethelulf et celui de Guillaume au Court-Nez tuant le géant Isoré devant Paris [6]. Puis, par une comparaison attentive des récits de Richer, des *Gesta episcoporum Cameracensium* et de l'*Historia Francorum Senonensis* avec ceux des *Gesta consulum Andegavorum*, qui en sont indépendants, il a pu établir que Geoffroi Grisegonelle avait été dès le xe siècle « dans l'ouest de la France le héros de récits épiques célébrant particulièrement la part qu'il avait prise à la lutte de Lothaire et Hugues Capet contre les Allemands en 978 » et, eût-il pu ajouter, à la guerre de Lothaire contre

1. *Gaydon*, éd. citée, notamment p. 24-28 ; et sur les rapports de seigneur à vassal qui unissent le comte du Maine au comte d'Anjou, voir surtout les v. 503-505.
2. Voir notre étude sur *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 33-35 et 67.
3. *Gaydon*, éd. citée, p. 79.
4. *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 91-93.
5. Ferdinand Lot, *Geoffroi Grisegonelle dans l'épopée*, dans la *Romania*, t. XIX, 1890, p. 377-393. M. Baist avait composé en même temps et a publié dans le *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XVI, 1892, p. 452-457, un article sur *Jofreiz d'Anjou*, où il a examiné la même question que M. Lot, mais d'une manière beaucoup moins complète.
6. M. René Merlet a relevé depuis, dans son édition de la *Chronique de Nantes*, p. 99, n. 1, un passage où sont attribués à Alain Barbetorte les mêmes exploits devant Paris que les *Gesta* attribuent à Geoffroi Grisegonelle. M. Lot (art. cité, p. 386) estime d'ailleurs que c'est à un vassal de Hugue Capet nommé Ive qu'il faudrait réellement attribuer le mérite d'avoir vaincu un Danois en combat singulier.

Richard I[er] de Normandie. Ce sont ces récits épiques qui ont été utilisés par l'auteur des *Gesta consulum Andegavorum*.

II

BRETON D'AMBOISE

Si nous sommes assez bien renseignés sur la personne de Thomas de Loches, il n'en est pas de même pour Breton d'Amboise. Mabille n'avait pu découvrir aucun renseignement sur cet auteur, et tout ce que nous croyons pouvoir avancer, c'est qu'il faut l'identifier avec un certain Breton qui paraît en 1141 parmi les chanoines de Saint-Florentin d'Amboise [1].

Ce n'est pas avant 1155 qu'il a pu donner son édition des *Gesta* : car c'est à cette date, au plus tôt [2], qu'ont été composés les *Gesta Ambaziensium dominorum*, dont il s'est servi à plusieurs reprises. Nous verrons, d'autre part, que c'est en 1173, au plus tard, que Jean de Marmoutier a remanié et développé la rédaction de Breton : celui-ci a donc écrit entre les années 1155 et 1173.

Son œuvre ne se distingue guère de celle de son devancier que par un certain nombre d'additions [3]. Quelques-unes de ces additions sont importantes au point de vue

1. Charte relatant un accord intervenu le 8 septembre 1141 entre les religieux de Pontlevoy et les chanoines de Saint-Florentin d'Amboise au prieuré de Saint-Thomas d'Amboise (orig. des Arch. de Loir-et-Cher, fonds de Pontlevoy, publ. par l'abbé Porcher, dans la *Revue de Loir-et-Cher*, t. XVI, 1903, col. 55-57). Breton y est désigné en ces termes : « Magistro Brittone, similiter canonico (S. Florentini). »

2. Voir ci-dessous, chap. V, p. 54.

3. Quelques rares suppressions ont été également effectuées par l'auteur. L'une d'elles a été rendue nécessaire par l'intercalation d'un chapitre de Raoul le Glabre : c'est celle qui a fait disparaître la note relative à la mort d'Eude II de Blois en Lorraine (ms. 6218, p. 49). Une autre est peut-être plus significative : c'est celle qui a fait disparaître la phrase « Deleta pene Andegavia et Turonia, Fulco Rechim Barbatum, fratrem suum, subdole captum, in vinculis posuit et utrumque comitatum veluti suum suscepit » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 139).

historique. Ainsi, Thomas de Loches ne mentionne qu'un seul pèlerinage de Foulque Nerra à Jérusalem et semble ignorer les circonstances dans lesquelles il a trouvé la mort. Breton d'Amboise a réparé l'omission, en s'aidant sans doute de Raoul le Glabre [1], mais en y ajoutant de curieux détails qu'il devait peut-être à quelque moine de l'abbaye de Beaulieu [2]. Plus digne encore d'attention est le récit circonstancié de la bataille livrée à Alençon en 1118 par Foulque le Jeune, que Breton a intercalé dans la biographie de ce comte [3]. Ce récit est non moins remarquable par sa forme que par les précieux renseignements qu'il renferme ; mais nous ignorons s'il est dû à Breton lui-même, ou si celui-ci l'a emprunté à quelque autre narrateur. Un autre passage que Mabille croyait tiré « d'une de ces compilations qui servaient de thèmes aux sermonnaires » [4] et qui provient, en tout cas, de Marmoutier, raconte le différend survenu entre les moines de ce lieu et Geoffroi le Barbu à la mort de l'abbé Albert, en 1064 [5]. Certains traits se retrouvent dans la vie de saint Hugue de Cluny composée par Hildebert de Lavardin [6], et bien qu'on puisse, dans ce récit, relever plusieurs inexactitudes, dont les prétentions des moines de Marmoutier à la fin du XIe siècle expliquent l'origine [7], il semble avoir, dans l'ensemble, un fondement historique solide.

Nous n'en dirons point autant du fragment relatif à la fondation de Châteaurenault inséré par Breton dans la biographie de Geoffroi Martel [8]. Malgré les affirmations de Mabille [9], il n'est certainement pas tiré d'une charte-notice,

1. *Historiae*, IV, 9, éd. Prou, p. 113-114.
2. *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 117, l. 6-19.
3. *Ibid.*, p. 144, l. 15-p. 151, l. 17.
4. Mabille, *Introduction*, p. XXII.
5. *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 134, l. 12-p. 138, l. 20.
6. *Hist. de Fr.*, t. XIV, p. 70.
7. Voir Lévêque, *Trois actes faux ou interpolés des comtes Eudes et Robert et du roi Raoul en faveur de l'abbaye de Marmoutier*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXIV, 1903, p. 54 et suiv., et cf. notre étude sur *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 139-140.
8. *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 124, l. 9-p. 125, l. 29.
9. *Introduction*, p. XXIII.

car les détails qu'on y lit sont tout à fait fabuleux [1] ; mais nous n'en saurions préciser la provenance.

C'est, au contraire, d'une manière visible, dans un recueil de miracles provenant de Saint-Martin de Tours que Breton a puisé deux légendes bien connues relatives à Foulque le Bon. L'une [2] raconte la réponse faite par le comte d'Anjou aux railleries du roi de France qui l'avait surpris au moment où il chantait la messe avec les chanoines : « Un roi illettré est un âne couronné » ; l'autre [3] est l'histoire de Foulque le Bon portant Jésus-Christ sous la forme d'un lépreux de Port-Cordon à Saint-Martin de Tours.

Plusieurs autres interpolations ont été faites à l'aide de Raoul le Glabre, dont l'auteur [4] a transcrit intégralement les chapitres III et IV du livre II et le chapitre II du livre V et partiellement les chapitres II et IX du livre III et le chapitre VI du livre IV. Aux *Gesta Ambaziensium dominorum* enfin il a fait quelques emprunts [5] qui lui ont permis d'allonger les biographies de Foulque Nerra et de Geoffroi Martel.

De tout ce travail est sorti une œuvre plus complète, à bien des égards, que celle de Thomas de Loches, mais aussi plus confuse, et dont les nombreuses interpolations viennent trop souvent rompre d'une manière gênante la suite du récit.

1. Voir quelques renseignements sur l'histoire véritable de Châteaurenault à ses débuts dans notre étude sur *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 50, n., et p. 165, n. 8.
2. *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 70, l. 27-p. 72, l. 3.
3. *Ibid.*, p. 73, l. 5-p. 74, l. 22.
4. *Ibid.*, p. 93, l. 17-p, 98, l. 28 : p. 101, l. 30-p. 102, l. 22 ; p. 109, l. 28-p. 116, l. 25 ; p. 122, l. 3-p. 123, l. 30.
5. *Ibid.*, p. 91, l 18 (interpolation du passage des *Gesta Ambaziensium dominorum* publié *ibid.*, p. 162, l. 20-p. 164, l. 7) ; p. 126, l. 22-p. 127, l. 8 (*Gesta Ambaz.*, *ibid.*, p. 172, l. 5 : voir note 1).

III

JEAN DE MARMOUTIER

La vie de Jean, moine de Marmoutier, n'est pas mieux connue que celle de Breton. Salmon [1] le croit originaire de Tours ou de Châteauneuf ; mais c'est qu'il lui attribue sans raison la paternité de la *Narratio de commendatione Turonicae provinciae*. Il ajoute qu'il dut naître dans les premières années du règne de Louis VII, et cette date reposerait, suivant lui, sur ce fait que Jean « dit lui-même dans l'histoire du comte Geoffroy, mort le 7 septembre 1151, qu'il n'a pas connu son héros et qu'il a écrit sa vie sur les témoignages de plusieurs des contemporains du comte ». Cette affirmation n'est pas plus solide que la première : du fait qu'un auteur, surtout au moyen âge, n'invoque pas ses souvenirs personnels (Jean ne dit d'ailleurs pas qu'il n'a pas connu Geoffroi le Bel), on ne saurait déduire qu'il n'a pas été contemporain d'une partie au moins des faits qu'il raconte. En réalité, sauf peut-être le quantième de sa mort (14 mars) [2], nous ne connaissons de Jean que ses œuvres.

De son *Histoire de Geoffroi le Bel* [3], nous ne dirons rien ici. Il nous suffira de rappeler [4] qu'elle semble avoir été écrite en deux fois : d'abord vers 1180, puis après 1186. Quant aux *Gesta consulum Andegavorum*, Jean les composa en 1164, au plus tôt, après la mort de Guillaume Longue-Épée, frère de Henri Plantagenêt [5], puisque, dans

1. *Recueil de chroniques de Touraine*, p. LXXXVIII.
2. C'est, en effet, à lui vraisemblablement qu'il faut rapporter la mention suivante de l'obituaire du Ronceray d'Angers : « II idus marcii. Obiit Johannes, monachus Sancti Martini Majoris Monasterii » (Salmon, *ibid.*, p XCIII, n. 1).
3. *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 229-310.
4. Voir Mabille, *Introduction*, p. XL-XLI.
5. Pour cette date, voir Kate Norgate, *England under the angevin kings*, t. II, p. 29.

sa préface, il dit, s'adressant au roi d'Angleterre : « Toi qui, ayant perdu tes frères, gouvernes un empire que tu laisseras prospère à tes enfants »[1]. D'autre part, du ton de cette préface et surtout de la manière dont il y est parlé des fils du Plantagenêt[2], il semble ressortir que ceux-ci ne s'étaient pas encore soulevés contre leur père, ce qui nous reporte en l'an 1173, au plus tard. Mabille[3] croit même pouvoir, à la suite de Salmon[4], préciser davantage et donne la date de 1169-1170. Cette date repose en partie sur une erreur, en partie sur une hypothèse sans consistance : Mabille a placé en 1170 la coalition qui éclata en 1173 et supposé l'ouvrage postérieur au partage que fit Henri II de ses états entre ses enfants en l'an 1169, alors que la seule phrase qui puisse être citée à l'appui de cette hypothèse est précisément celle où Jean dit au roi d'Angleterre : « Toi qui, ayant perdu tes frères, gouvernes un empire que tu laisseras prospère à tes enfants ». Ce n'est point là une preuve ; et peut-être pourrait-on même soutenir avec plus de vraisemblance que le sens général de cette phrase est : « Toi qui, depuis la mort de tes frères, règnes *seul* sur l'empire angevin », ce qui nous reporterait avant le partage de l'an 1169. Mais ce serait sans doute encore là vouloir tirer du texte plus qu'il ne contient.

Il semblerait au premier abord qu'une précision plus grande pût être atteinte au sujet des sources auxquelles Jean a puisé pour enrichir la compilation de Breton. Il en énumère, en effet, lui-même un certain nombre au début de sa préface : l'« Historia Francorum », l'histoire de

1. « Tu, quintus decimus in antecessoribus tuis, comitibus videlicet Andegavorum, qui, mortuis fratribus tuis, monarchiam tenes, Deo opitulante, filiis tuis feliciter dimissurus » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 362).
2. *Ibid.*, p. 362-363.
3. *Introduction*, p. XXVIII. C'est par erreur que, p. XXIX, note, Mabille fixe en 1168, au lieu de 1169, l'époque où Henri Plantagenêt partagea ses états entre ses enfants.
4. *Recueil de chroniques de Touraine*, p. XCI. Salmon donne la date de 1167-1169, mais en invoquant les mêmes raisons que Mabille : l'ouvrage, dit-il, fut composé « de 1167 à 1169, après la mort des frères de Henri II, roi d'Angleterre, et lorsque ce prince eut partagé ses états entre ses fils ».

Raoul le Glabre, les chroniques de Geoffroi Béchin, les récits (*dicta*) de maître Robin et les écrits de Gautier de Compiègne[1]. Mais, sauf Raoul le Glabre, auquel Jean n'a d'ailleurs rien emprunté lui-même directement, et sauf l' « Historia Francorum », dans laquelle il faut voir sans doute le *Liber de compositione castri Ambaziae*, ces sources sont pour nous inconnues. On pourrait croire que le nom de Geoffroi Béchin est une erreur pour Pierre Béchin ; mais cette hypothèse serait sans consistance : car Jean n'a fait aucun emprunt à la chronique de ce dernier, et le nom de Béchin semble avoir été assez répandu en Touraine[2] pour que toute assimilation de ce genre soit par avance condamnée. Quant à maître Robin, c'est peut-être le même que le compilateur des *Gesta consulum Andegavorum* ; mais comme il s'agit de ses « dicta », c'est-à-dire, pensons-nous, de ses récits oraux, l'indication de Jean de Marmoutier reste dans le vague.

Pour Gautier de Compiègne enfin, sommes-nous beaucoup mieux renseignés ? A en croire Mabille[3], ce serait à cet auteur que Jean aurait emprunté le récit de la vision de Foulque le Jeune[4] au moment de son départ pour Jérusalem et l'anecdote relative à la construction du monastère de la Trinité de Vendôme[5] ; et Mabille donne même sur Gautier et ses œuvres des renseignements d'une assez grande précision. Mais, en réalité, presque tout ce qu'il dit à cet égard n'est qu'un échafaudage d'hypothèses plus chancelantes les unes que les autres. Nous savons seulement

1. « Tertius ego ex multis historiis multa addidi et ad auctoritatem historiae et studium audientium sive legentium nomina auctorum annotare curavi : primo ex historia Francorum nonnulla : secundo ex historia Glabelli Rodulphi multa ; tertio ex chronicis Gaufredi Bechin (*et non* Rechin) aliqua ; quarto ex dictis magistri Robini quaedam necessaria ; quinto ex scriptis Gauterii Compendiensis, Majoris Monasterii monachi, non negligenda » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 353).

2. Outre ce Geoffroi Béchin et Pierre Béchin, nous pouvons citer, par exemple, un Robert Béchin dont la mort est notée d'une main du XIIIe siècle dans l'obituaire de Pontlevoy (Bibliothèque de Blois, ms. 44) : « .IIII. idus decembris, Robertus Bechini ».

3. *Introduction*, p. XXXIV-XXXVI

4. *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 152, l. 20-p. 153, l. 24.

5. *Ibid.,* p. 131, l. 19-p. 132, l. 25.

qu'il y eut à Marmoutier, dans le premier quart du XII[e] siècle, un moine nommé Gautier de Compiègne [1]. On l'identifie sans preuve avec un Geoffroi cité en 1131 comme prieur de Saint-Martin-en-Vallée, aux faubourgs de Chartres [2]. Sur ses œuvres, en tout cas, on n'a aucune donnée solide. On lui a attribué [3] un recueil de miracles de la Vierge, composé par Gautier, « moine de Cluny », d'après les récits de Geoffroi, évêque de Chartres ; ce recueil est dédié à un chanoine de Saint-Venant de Tours et suivi d'un miracle de saint Martin survenu à Saint-Martin de Tours en 1141 [4]. Mais cette attribution, qui se fonde uniquement sur une similitude de noms et sur le séjour hypothétique de Gautier à Saint-Martin-en-Vallée, est plus que douteuse ; le titre de moine de Cluny que prend l'auteur semble même la démentir. Dire que c'est dans les œuvres de Gautier de Compiègne que Jean a puisé l'anecdote relative à la fondation de la Trinité de Vendôme, c'est encore avancer une assertion sans preuve, cette anecdote n'étant connue que par Jean lui-même. Simple conjecture enfin que l'attribution à Gautier d'un petit recueil de miracles de saint Martin publié par Mabillon [5] et où se trouve racontée la vision de Foulque le

1. Gautier de Compiègne (*Gualterius* ou *Walterius Compendiensis*) est cité parmi les moines de Marmoutier en 1120, dans une charte par laquelle Hildebert, évêque du Mans, confirme une donation faite au prieuré de Notre-Dame de Mayenne (copie dans le ms. lat. 12879 de la Bibl. nationale, fol 158, publ. dans dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans*, t. III, n° 61), en 1122, dans un acte passé à Blois (copie d'une charte de Marmoutier dans le ms. lat. 12879 de la Bibl. nationale, fol. 52), en 1124, dans la charte de fondation du prieuré de Troo par Foulque le Jeune (*ibid.*, fol. 63). Mabille relève encore son nom dans deux chartes de l'année 1120 environ, relatives au prieuré de Marmoutier à Mayenne (*ibid.*, fol. 176 et 177) et en conclut qu'il dut habiter ce prieuré.

2. Charte de l'évêque de Chartres Geoffroi, datée du 18 janvier 1131 et stipulant un accord avec les moines de Marmoutier pour le prieuré de Saint-Martin-en-Vallée, dans la *Gallia christiana*, t. VIII, *Instrumenta*, col. 327, n° 50.

3. *Histoire littéraire de la France,* t. XII, p. 491-492 ; Mabille, *Introduction*, p. XXXV-XXXVI.

4. On le trouvera dans Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum*, t. I, p. 650-655, et d'après Labbe, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXXIII, col. 1379-1386. Le début en est le suivant : « Fratri venerando et in Christi visceribus plurimum complectendo Sancti Venantii monacho Gauterius, Cluniacensis monachus... »

5. *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti, saec.* VI, 2[e] partie, p. 391-402. Ce recueil de miracles nous est connu par deux manuscrits, l'un du

Jeune : ce recueil est anonyme et on ne l'a attribué à Gautier qu'en prétextant une soi-disant analogie avec les miracles de la Vierge cités précédemment.

Des autorités invoquées par Jean de Marmoutier, il faut donc nous résoudre à n'en pouvoir identifier à peu près aucune d'une manière précise. Du moins nous est-il possible de déterminer un certain nombre des sources qu'il a utilisées sans les citer ou qui ne nous sont connues que sous le couvert de l'anonymat. Sur ce point d'ailleurs nous ne pouvons aller beaucoup plus loin que Mabille. Celui-ci a déjà nettement indiqué [1] les passages que Jean avait empruntés au *Liber de compositione castri Ambaziae*[2] et aux *Gesta Ambaziensium*[3], au prologue des *Gesta consulum* contenu dans le manuscrit 6218 et reproduit dans le manuscrit 6006 [4], au traité *De senescalcia Franciae* [5], à la vie de saint Eude par Jean l'Italien [6], au *Tractatus de reversione beati Martini a Burgundia* [7] et aux miracles de saint Martin attribués faussement à l'archevêque de Tours Herberne [8].

Ces deux dernières compilations sont originaires de Saint-Martin de Tours. C'est de cette église aussi que provenait

xv[e] siècle (Bibl. nat., ms. lat. 13899, fol. 25 r°-31 r°), l'autre du xiv[e] siècle, incomplet du début (Bibl. nat., ms. lat. 15067, fol. 1 r°-15 r°). Mabille dit (*Introduction,* p. xxxvi) qu'il a été écrit entre les années 1140 et 1155, au temps de l'abbé Garnier. C'est là encore une affirmation sans preuve ; un miracle où l'on voit un enfant prier « abbatem loci, Garnerium nomine, ad se venire » (Mabillon, p. 394) permet seulement de dire que le recueil date au plus tôt du temps de l'abbé Garnier.

1. *Introduction*, p. xxxi-xxxii.

2. *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 39, l. 3 (= *ibid.*, p. 28, l. 9-p. 30, l. 32), p. 88, l. 20 (= *ibid.*, p. 16, l. 2-16).

3. *Ibid.*, p. 140, l. 6 (= *ibid.,* p. 175, l. 19-p. 181-l. 7 ; p. 183, l. 6-l. 13 ; p. 185, l. 25-p. 187, l. 23).

4. *Ibid.*, p. 36, l. 23 (= *ibid.,* p. 34, l. 13-p. 35, l. 15).

5. *Ibid.,* p. 76, l. 7-p. 78, l. 19 (= *ibid.*, p. 387, l. 5-p. 389, l. 31).

6. *Ibid.*, p. 67, l. 24-p. 69, l. 14, d'après la Vie de saint Eude, I, 21 et 22, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXXIII, col. 52-53.

7. *Chron. des comtes d'Anjou,* p. 47, l. 4-p. 62, l. 3, d'après le *Tractatus,* éd. Salmon, *Supplément aux chroniques de Touraine*, p. 18, l. 22-p. 34, l. 23.

8. *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 62, l. 4-p. 63, l. 21, d'après les *Miracula S. Martini ab Autissiodorensibus ad Turonenses anno DCCCLXXXVII facta* attribués à Herberne, dans Baluze, *Miscellanea*, éd. in-fol., t. II, p. 300-301 (Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXIX, col. 1035-1036.

le recueil anonyme de miracles de saint Martin que Mabille, à la suite de l'*Histoire littéraire*, attribuait sans raison à Gautier de Compiègne et dont Jean a extrait le récit de la vision miraculeuse de Foulque le Jeune lors de son départ pour Jérusalem.

D'autres textes légendaires ont été encore mis à contribution par lui : telles sont les pages d'allure épique [1] où sont racontées les prouesses d'Enjeuger, comte de Gâtinais [2], ou bien celles qui sont consacrées à la fondation de la Trinité de Vendôme [3] ou encore à la mort de *Crescentius* [4].

Nous ignorons la provenance des premières. Les secondes, au contraire, proviennent visiblement de Marmoutier : la manière dont il y est parlé de ce monastère, « le plus religieux de toute la Gaule » [5], est par elle-même suffisamment convaincante, et l'abbaye vendômoise ayant été tout d'abord peuplée de moines de Marmoutier [6], on s'explique que ceux-ci aient conservé de cette fondation un souvenir particulièrement vivace.

L'origine de la légende de *Crescentius* est plus difficile à éclaircir dans le détail. Toutefois il est manifeste que c'est au monastère de Beaulieu, près Loches, qu'elle a reçu sa forme définitive, et c'est par cette voie que Jean de Marmoutier en a eu connaissance. Tout, en effet, dans cette légende, converge vers la fondation du monastère de Beaulieu : c'est de Loches que Foulque Nerra part pour aller combattre l'ennemi du pape ; ce sont les corps des saints *Chrysanthus* et *Daria* qu'il reçoit en récompense

1. M. G. d'Espinay a fait sur le caractère épique des pages consacrées à Enjeuger quelques remarques assez justes, qu'il a limitées à la chronique primitive, mais qui valent pour la rédaction de Jean (G. d'Espinay, *La légende des comtes d'Anjou. Deuxième partie* : *Les comtes héréditaires*, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, ann. 1883, p. 81-87 du tir. à part).
2. *Chron. des comtes d'Anjou,* p. 40, l. 3-p. 45, l. 17.
3. *Ibid.*, p. 131. l. 19-p. 132, l. 25.
4. *Ibid.*, p. 100, l. 22-p. 101, l. 12, et p. 103, l. 18-p. 106, l. 23.
5. « Elegit etiam ex religiosiori monasterio totius Galliae viginti quinque monachos... » (*ibid.*, p. 132).
6. Voir les *Gesta*, dans les *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 132.

de ses services, et ces corps, il les apporte à Beaulieu, dans l'église du Saint-Sépulcre, « où ils reposent encore aujourd'hui »[1]. Ce dernier trait est significatif : c'est, on le devine aisément, pour donner plus d'éclat à leurs reliques, que les moines de Beaulieu ont forgé ce récit. Mais l'ont-ils inventé de toutes pièces ? Ou bien, au contraire, se sont-ils contentés, en quelque sorte, de tirer à eux une légende déjà à demi formée ? C'est cette seconde hypothèse qu'on est porté à adopter si l'on remarque que les données essentielles de la légende figurent déjà dans l'*Histoire de Saint-Florent de Saumur* [2], commencée, on le sait, dès la fin du XIe siècle[3]. Mais comment l'histoire de *Crescentius* s'est-elle trouvée rapprochée de celle de Foulque Nerra ? Comment, en un mot, la légende a-t-elle pris naissance ? C'est là un point qui reste encore obscur.

Le passage relatif à *Crescentius* n'est d'ailleurs pas le seul dont Jean de Marmoutier soit redevable au monastère de Beaulieu. C'est à un texte de même provenance, quoique plus sérieux, qu'il a dû emprunter les détails qu'il donne sur le premier abbé de ce monastère [4]. Quant aux indications relatives aux sépultures des comtes d'Anjou[5], elles sont si fantaisistes[6], que notre auteur a fort bien pu les tirer de sa propre imagination.

Par conséquent, en dehors des textes contenus dans le manuscrit 6006 et de la légende d'Enjeuger de Gâtinais, dont l'origine est inconnue, les sources utilisées par le moine Jean proviennent de Marmoutier, de Saint-Martin de Tours et de l'abbaye de Beaulieu, et l'on peut présumer

1. *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 106.
2. *Chron. des églises d'Anjou,* p. 273.
3. *Ibid.*, p. XXVI.
4. *Chron. des comtes d'Anjou,* p. 98, l. 29-p. 100, l. 18.
5. *Ibid.,* p. 63, 67, 75, 87, 89. Jean y place à Saint-Martin de Tours la sépulture d'Enjeuger, de Foulque le Roux, de Geoffroi Grisegonelle et de Maurice.
6. Jean de Marmoutier avait d'abord placé à Saint-Aubin d'Angers quelques-unes de ces sépultures qu'il a, après coup, situées à Saint-Martin. Voir ci-dessus, p. 8, n. 3.

que c'est dans la bibliothèque d'une de ces deux premières églises qu'il a dû lire et copier le *De senescalcia Franciae* et la Vie de saint Eude.

CHAPITRE IV

LE « LIBER DE COMPOSITIONE CASTRI AMBAZIAE »

I

Nous avons vu [1] que Thomas de Loches, dans le prologue de ses *Gesta consulum Andegavorum*, renvoyait à une préface où il avait résumé l'histoire des rois de France. Cette préface a disparu des manuscrits et a fait place à un opuscule intitulé *Liber de compositione castri Ambaziae* [2], lequel constitue en réalité la préface, non point des *Gesta consulum*, mais des *Gesta Ambaziensium dominorum*. Ceux-ci, dans les manuscrits 6218 et 6006, suivent les *Gesta consulum*, et les ouvrages se succèdent dans l'ordre suivant : 1° *Liber ;* 2° *Gesta consulum ;* 3° *Gesta Ambaziensium.*

Mabille [3] a bien compris l'origine de cette confusion : si le *Liber* a pris la place de l'histoire abrégée des rois de France, c'est que cette histoire y avait été incorporée ; dès lors, le copiste du manuscrit 6218 (directement suivi par le manuscrit 6006) avait jugé plus expéditif de supprimer celle des deux préfaces qui était la moins complète et de reporter le *Liber* avant les *Gesta consulum.* Mais Mabille s'est figuré que cette fusion de l'histoire abrégée des rois de France et du *Liber* était le résultat d'un remaniement de ce dernier ouvrage et il a même été jusqu'à prétendre qu'on pouvait déterminer avec une assez grande précision ce qu'avait été primitivement à la fois le *Liber* et la préface des *Gesta consulum.*

Nous possédons, en effet, dit-il [4], « le thème primitif

1. Ci-dessus p. 22.
2. *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 3-33.
3. *Introduction*, p. v et XXVII.
4. *Ibid.*, p. XLIV-XLV.

qui a dû servir de base » à l'auteur du *Liber* : « Dans le volume XLVI des *Mélanges de Colbert*, parmi les papiers de Duchesne, se trouve une copie, faite sur un manuscrit de la collégiale de Loches, d'un ouvrage écrit en 1138 ou 1140 au plus tard, par conséquent avant l'époque où le moine de Pontlevoy (auteur des *Gesta Ambaziensium*, suivant Mabille) composait le sien. Il est intitulé : *De constructione aliquorum oppidorum seu castrorum Turonicae regionis et nonnullarum partium vicinarum et primo de constructione Ambaziae*. Il renferme les mêmes matières que le *Liber de compositione castri Ambaziae*, moins l'histoire abrégée des rois de France ajoutée par Robin et le Breton d'Amboise (auteurs du ms. 6218, suivant Mabille) Les faits y sont rapportés dans le même sens, mais d'une manière beaucoup plus concise... L'époque où a été rédigé cet opuscule est fixée par les événements racontés dans le dernier chapitre, qui a été sensiblement modifié par le moine de Pontlevoy et séparé du reste du *Liber de compositione* par Robin et le Breton d'Amboise pour être rejeté tout à la fin de la compilation. » Ayant, en conséquence, dégagé, en prenant ce « thème primitif » pour guide, les passages propres au *Liber* « avant qu'il eût été remanié et soudé aux *Gesta consulum Andegavorum* », Mabille[1] se croit en droit de déclarer qu'on peut, par comparaison, « se faire une idée assez exacte » de ce qu'était originairement la préface de ces *Gesta*, et, passant en revue un à un les paragraphes du *Liber* « remanié », il indique tous ceux qui sont, selon lui, des extraits de cette préface et tous ceux qui appartiennent, au contraire, en propre à l'ouvrage primitif.

Ses déductions malheureusement pèchent par la base : non seulement ce prétendu « thème primitif » du *Liber*, qu'il date de 1138-1140, n'a pu être écrit avant 1148, puisqu'il y est fait allusion à l'échec de la seconde croisade[2], mais,

1. *Ibid.*, p. VI.
2. Voir le passage cité ci-dessous, p. 47. Mabille s'est laissé tromper par une faute de copie qu'un instant de réflexion lui eût fait corriger.

bien loin d'être la source du *Liber*, il n'en constitue qu'un abrégé et une série d'extraits munis de rubriques nouvelles. Nous ne pouvons faire ici la comparaison détaillée des deux textes ; qu'il nous suffise de transcrire en face l'un de l'autre quelques passages pris au hasard :

Liber.	*Mélanges Colbert.*
Regnantibus simul Valente et Valentiano et Gratiano, imperio romano valde turbato, Maximus a Germanis rex effectus, sedem regni sui Treveris constituens, Gratianum Ambianis coronatum fugans, Alpes transire coegit. Hic vero Avicianum, virum animo ferum, Turonis et aliis vicinis urbibus comitem constituens, Ambazium vicum ei tribuit ; qui in fine montis, super rupem ponti eminentem, aulam suam constituit (p. 11).	Regnantibus vero simul Valente et Valentiano et Gratiano, imperio romano valde turbato, Maximus a Germanis rex effectus, Aviciano, viro animoso, Turonie comitatum dedit simul et Ambaquium (fol. 200 v°).
In diebus illis, beatus Martinus Ambaziacum, adhuc gentilitatis errori subjectum, ad fidem Christi convertit ; Marcello presbytero ibidem constituto ut Martem destrueret praecepit. Iterum cum, diu post, diocesim visitaret idolumque integrum	In diebus illis, beatus Martinus Ambaziacenses ad fidem Christi convertit, fanum Diane evertit ibique pinum ruentem super se in partem oppositam ruere fecit (fol. 200 v°).

Dans la transcription des Mélanges Colbert, vol. 46, fol. 202 v°, on lit : « Anno itaque Verbi incarnati 1137, Hierosolymam pergens, innumeros ex suis amisit, etc. », ce qui est le résultat d'un maladroit amalgame de deux phrases du *Liber*, où l'an 1137 porte sur la mort de Louis VI (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 33).

reperiret, etc... Refert etiam fama juxta hoc oppidum templum antiquum fuisse et pinum Dianae dedicatam, quam antistes loci et multitudo rusticorum in loco qui nunc dicitur Verruia degentium, cum eam vir sanctus excidere vellet, succidi non patiebantur, etc. (p. 11-12).

Lodovicus Juvenis, Jerusalem cum maxima multitudine pergens, in Romania innumeros ex suis amisit, qui fame et gladio perierunt. Similiter exercitus Conradi imperatoris Alemanniae, qui eum praecedebat, periit; qui tamen multis aerumnis Jerusalem cum multis pervenerunt. Quod infortunium contigit anno incarnati Verbi MCXVLII°. Via tamen hujus peregrinationis Eugenio papa monente et Bernardo, viro religiosissimo, Clarevallensium abbate, praedicante, incoepta fuit. Siquidem illis diebus Raimundus, frater Guillelmi comitis Pictavorum, principatum Antiochiae possidebat; qui neptam suam Alienordim cum viro suo rege Lodovico honorifice suscepit et servivit. De quibus

Hierosolymam pergens, innumeros ex suis amisit. Similiter et Conradus, imperator Alemanniae. Hujus via peregrinationis incoepta est Eugenio papa et Bernardo abbate Clarevallis praedicantibus. Raimundus, frater Guillermi Pictaviensis, Antiochiae principatum tenens, Alienordin et virum ejus regem honorifice suscepit. De quorum itinere plura loqui pertimesco, quoniam Sarracenis fuit gaudium, christianis, proh dolor! exitium (fol. 202 v°).

plura loqui pertimesco, quoniam iter eorum gentilibus fuit laetitia, christianis irrisio et poena et tamen deinceps desidibus et pigris incitamentum fuerit (p. 33).

Ces quelques rapprochements nous semblent significatifs. Et d'ailleurs, pour se convaincre que nous n'avons affaire dans les *Mélanges Colbert* qu'à un abrégé, ne suffit-il pas de remarquer que ce prétendu « thème primitif » ne se trouve pas à l'état isolé, mais que dans le manuscrit de Du Chesne, comme du reste aussi dans le manuscrit de Weimar [1], il fait suite à la rédaction 5 des *Gesta consulum Andegavorum* [2], qui est elle-même une transcription fort incomplète du manuscrit 6006 ?

On voit dès lors ce qu'il faut penser de l'effort fait par Mabille pour isoler du texte donné par le manuscrit 6218 à la fois le *Liber* primitif et la préface des *Gesta consulum*. Pour cette dernière, tout ce qu'on peut supposer, c'est qu'elle se retrouve surtout dans les passages consacrés exclusivement à l'histoire et à la généalogie des rois de France ; mais on ne saurait prétendre la dégager avec précision du fatras dans lequel elle est noyée. Et quant au *Liber* même, nous jugeons la tentative de Mabille d'autant plus vaine, que nous ne croyons pas qu'il y en ait jamais eu d'autre que celui dont on lit aujourd'hui le texte en tête du manuscrit 6218. Nous verrons, en effet, que l'auteur des *Gesta Ambaziensium*, dont le *Liber* forme la préface, a uti-

1. Il occupe dans ce manuscrit les fol. 18 v°-20 v° et 37.

2. Le manuscrit vu par Du Chesne étant incomplet de la fin, ainsi qu'une note placée au fol. 202 v° des Mélanges Colbert, vol. 46, nous en avertit (« Hactenus vetus exemplar Lochiense, in quo vestigia sunt foliorum aliquot excisorum »), et le manuscrit de Weimar paraissant être dans le même cas, on peut supposer qu'ils contenaient l'un et l'autre 1° les *Gesta consulum,* 2° le *Liber* abrégé, 3° les *Gesta Ambaziensium*, c'est-à-dire qu'ils représentaient un manuscrit plus ancien dont le copiste avait pris soin de replacer les divers ouvrages dans leur ordre logique.

lisé les *Gesta consulum* de Thomas de Loches : par suite, il semble naturel de supposer qu'il en a, au même titre, utilisé la préface.

Nous n'avons donc point, si nous voulons étudier le *Liber*, à nous préoccuper d'autre chose que du texte que nous ont transmis les manuscrits : nous tenterons ici d'en déterminer le caractère et les sources.

II

Ce que l'auteur s'est proposé de raconter sommairement, c'est l'histoire de la Gaule et spécialement de la région d'Amboise depuis la conquête romaine. Il s'en faut de beaucoup qu'il ait réussi : son œuvre n'est qu'un assemblage confus de fragments disparates juxtaposés au hasard.

Tout ce qui a trait à la conquete romaine, ainsi que les légendes relatives à la fondation d'Amboise et des autres villes de Touraine, est emprunté à un recueil intitulé *Gesta Romanorum*[1], recueil aujourd'hui perdu, mais qui a été employé au moyen âge par plusieurs auteurs, et notamment par Orderic Vital[2]. C'était une histoire fabuleuse de la conquête de la Gaule par Jules César et un ramassis de traditions populaires ou savantes sur les origines des villes de ce pays à l'époque romaine.

Les pages consacrées aux Bretons depuis l'expédition de Maxime jusqu'à la fin de la « Chronica de Arturo »[3] sont un résumé très rapide et assez mal fait de quelques cha-

1. C'est cette compilation que l'auteur du *Liber* cite lui-même sous le nom abrégé de *Gesta* (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 3, l. 7 ; p. 9, l. 7 ; p. 13, l. 1 ; p. 27, l. 11).

2. Voir Orderic Vital, *Historiae ecclesiasticae libri tredecim*, éd. Le Prévost et L. Delisle, t. V, p. XCII-XCIII. Dans ce qu'ils avaient d'historique, ces *Gesta Romanorum* étaient, à en juger par le *Liber*, apparentés à l'*Historia Romana* de Paul Diacre avec les additions de *Landulphus Sagax*. Voir l'édition des *Monumenta Germaniae*, *Auctores antiquissimi*, t. II, surtout p. 186, l. 1-5 et p. 282 et suiv.

3. *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 13, l. 15-p. 15.

pitres de l'*Historia Britonum* composée par Geoffroi de Monmouth[1], auquel l'auteur renvoie pour plus de détails[2].

Tout le reste semble avoir été emprunté à des textes composés ou conservés à Saint-Martin de Tours. C'est le *Tractatus de reversione beati Martini a Burgundia* [3], l'ouvrage de Ratbode sur l'invasion des Normands[4], la vie de saint Martin due à Sulpice Sévère[5] et les *Dialogues* de cet auteur[6] et enfin deux ouvrages sur lesquels il est nécessaire d'insister quelque peu : une description de la Touraine qu'on retrouve dans le *De commendatione Turonicae provinciae* [7] et une histoire sommaire des rois de France ou « Historia Francorum »[8].

Le *De commendatione*, tel qu'il se présente aujourd'hui dans les manuscrits[9], est un ensemble composite comprenant : 1° une description de la Touraine ; 2° une liste des archevêques de Tours jusqu'à Jean de Faye (1208-1228) ; 3° une histoire de l'église Saint-Martin de Tours jusqu'après l'an 1175 ; 4° une histoire de Marmoutier jusqu'à Innocent III et enfin 5° des notices sur les abbés de Marmoutier[10] jusqu'à Hugue (mort en 1227 environ) inclusivement. Cette compilation date des environs de l'an 1225[11]. Mais,

1. *Galfredi Monmutensis Historia Britonum*, éd. Giles (London, 1844, in-8°), livre V, ch. IX-XIV, p. 84-91 ; livre IX, ch. XI-XIV, p. 167-174 ; livre X, p. 180-200 ; livre XI, ch. I et II, p. 200-203.

2. « Qui de Arturo amplius scire voluerit, Historiam Britonum legat... » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 15, l. 20).

3. *Supplément aux chroniques de Touraine* publ. par Salmon, p. 20, l. 25-30 (= *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 30, l. 32-p. 31, l. 5) et *passim*.

4. *Supplément aux chroniques de Touraine* publ. par Salmon, p. 8, l. 19-p. 11, l. 18, ou *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. XV², p. 1242, § 4-p. 1243, § 5 (= *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 28, l. 9-p. 30, l. 32).

5. *Vita S. Martini*, ch. XIII, éd. Halm (*Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, t. I), p. 122 (= *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 12).

6. III, 8, éd. Halm, p. 206 (= *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 12).

7. *Recueil de chroniques de Touraine* publ. par Salmon , p. 293-296.

8. « Qui de genere horum regum amplius scire voluerit, consulat Historiam Francorum... » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 21, l. 22),

9. Bibl. nat., ms. lat 15067, fol. 15, r°-36 r° (XIVe siècle) ; ms. lat. 13899, fol. 35 r°-47 v° (XVe siècle). Dans ce second manuscrit, le catalogue des abbés de Marmoutier a été continué après Hugue.

10. Publiées isolément par Salmon, *Recueil de chroniques de Touraine*, p. 318 et suiv.

11. Ceci peut se déduire des dates auxquelles s'arrêtent les listes des archevêques de Tours et des abbés de Marmoutier.

dès qu'on l'examine d'un peu près, on s'aperçoit qu'elle est formée de morceaux d'âges fort différents et dont une partie semble remonter aux premières années du XIIe siècle ou même aux dernières années du XIe [1].

Or il y a entre le *Liber de compositione castri Ambaziae* et la partie descriptive du *De commendatione* des ressemblances frappantes [2] : un des deux textes a été manifestement copié sur l'autre. Il suffit de les comparer pour s'apercevoir que c'est le *De commendatione* qui est original : là, tout se suit bien ; dans le *Liber*, au contraire, les parties descriptives rompent à chaque instant la suite d'un récit au milieu duquel elles sont tout à fait déplacées. Il faut donc admettre que la partie initiale du *De commendatione* existait dès la première moitié du XIIe siècle et a servi de source à l'auteur du *Liber*.

Quant à l'histoire sommaire des rois de France dont ce dernier s'est inspiré (ou plutôt dont s'est servi celui qui écrivit la préface des *Gesta consulum*, utilisée par l'auteur du *Liber*), il est visible qu'elle était en étroit rapport avec la chronique composée en 1137 par Pierre Béchin, chanoine de Saint-Martin de Tours [3]. Mais il faut remarquer en même temps que, cette chronique étant universelle, un petit nombre seulement des mentions qu'elle renferme offre

1. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de la démonstration. Qu'il nous suffise de renvoyer provisoirement à Pierre Lévêque, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier jusqu'au XIe siècle*, dans les *Positions des thèses* de l'École des chartes, ann. 1901, p. 100-101. M. Lévêque ne date d'ailleurs du début du XIIe siècle que la quatrième partie de la compilation. Certains détails peuvent même faire penser que cette partie s'arrêtait primitivement après le récit de la dédicace de Marmoutier en 1096.

2. Comparer, par exemple, le *Liber*, p. 4, l. 25-p. 5, l. 11 des *Chron. des comtes d'Anjou*, au *De commendatione*, éd. Salmon, p. 294, l. 10-23 ; le *Liber*, p. 6, l. 4-12 ; au *De commendatione*, p. 294, l. 25-32 ; le *Liber*, p 6, l. 18-19 et 25-32, au *De commendatione*, p. 294, l. 32-p. 295, l. 8 ; le *Liber*, p. 7. l. 13-19, au *De commendatione*, p. 295, l. 8-14.

3. Comparer, par exemple, le *Liber*, p. 23, l. 18-30, à la *Chronique* de Pierre Béchin, dans le *Recueil des chroniques de Touraine* publ. par Salmon, p. 33, l. 3-13 ; le *Liber*, p. 24, l. 16-21, à la *Chronique*, p. 36, l. 1-5 ; le *Liber*, p. 25, l. 2-4, à la *Chronique*, p. 35, l. 20-22 ; le *Liber*, p. 25, l. 9-14, à la *Chronique*, p. 35, l. 14-19 ; le *Liber*, p. 31, l. 11-14, à la *Chronique*, p. 46, l 1-4 ; le *Liber*, p. 31, l. 15-18, à la *Chronique*, p. 45, l. 13-15 ; le *Liber*, p. 32, l. 12-15, à la *Chronique*, p. 55, l. 24-26 ; le *Liber*, p. 32, l. 20-22 et p. 32, l. 26-p. 33, l. 5, à la *Chronique*, p. 63, l. 13-22.

*

quelque ressemblance avec notre texte et que, sur plus d'un point, le *Liber* est plus exact ou plus complet. Pierre Béchin n'a donc pu en être lui-même directement la source. De plus, un passage du *Liber* [1] dénote l'emploi d'une chronique provenant de Saint-Denis ; plusieurs autres sont apparentés à une *Historia regum Francorum monasterii Sancti Dyónisii* [2] qui s'arrête, comme la chronique de Pierre Béchin, à l'année 1137 et présente avec celle-ci quelques analogies intéressantes. D'autre part, c'est encore l'année 1137 — ou peu s'en faut — qui marque la fin du *Liber* [3]. Or, si l'on joint à cela que l'*Historia* de Hugue de Fleury se rapproche parfois, elle aussi, des textes précédents [4], si l'on se rappelle enfin qu'on devine par ailleurs [5] l'existence d'un recueil de notes réunies à Saint-Denis et répandues dans quelques églises, parmi lesquelles on ne s'étonnera pas de rencontrer la collégiale royale de Saint-Martin de Tours, n'est-on pas porté à supposer que l'auteur du *Liber* ou plutôt celui des *Gesta consulum*, qu'il a ici copié, a eu, ainsi que Pierre Béchin, communication de ces notes [6] et que ce sont elles qu'il a désignées sous le nom d' « Historia Francorum » ?

Bien qu'il n'ait guère de valeur en lui-même, le *Liber de compositione castri Ambaziae* ne doit donc pas être négligé par les érudits qui s'occupent de l'historiographie française. Il permet non seulement d'éclaircir certains points

1. « Quod totum Deus fieri permisit peccato Clodovei, filii Dagoberti, qui beati Dyonisii brachium abscidit regnumque Francorum divisit » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 25).

2. *Monumenta Germaniae*, *Scriptores*, t. IX, p. 395 et suiv. Comparer notamment le *Liber*, dans les *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 25, l. 9 et suiv., à ce texte, p. 398, l. 60 et suiv. ; le *Liber*, p. 32, l. 23 et suiv., au début de la p. 406.

3. Après l'année 1137, il n'y a qu'une note relative à la seconde croisade

4. Comparer le *Liber*, p. 26, l. 1-3, à Hugue de Fleury, dans les *Mon. Germaniae*, *Scriptores*, t. IX, p. 360, l. 15, et p. 364, l. 30, etc.

5. Cf. A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. V, p. cx.

6. Dans ces notes on trouvait peut-être par places l'écho de quelques légendes épiques. Du moins M Longnon, dans un article publié dans la *Romania*, t. XXIX, 1900, p. 493 et suiv., a-t-il cru reconnaître dans le *Liber* la trace d'un poème perdu sur le roi Dagobert. Sa démonstration n'est cependant pas absolument convaincante.

qui intéressent l'histoire de la Touraine, mais même de jeter indirectement quelque lumière sur le problème encore assez obscur de l'origine des chroniques officielles composées à Saint-Denis[1]. C'est enfin un des textes les plus circonstanciés que nous ayons sur l'histoire légendaire de la Gaule à l'époque romaine.

1. Sur l'état de la question, voir A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. III, p. 97-100, n° 2530, et t. V, p. cx et suiv.

CHAPITRE V

LES « GESTA AMBAZIENSIUM DOMINORUM »

I

Plus importants au point de vue historique sont les *Gesta Ambaziensium dominorum*[1], dont le *Liber de compositione castri Ambaziae* constitue la préface.

L'ouvrage, comme l'auteur le laisse entendre à plusieurs reprises, et notamment dans son prologue[2], est écrit très peu après la mort de Sulpice II d'Amboise, survenue le 24 août 1153[3], mais cependant postérieurement à la mort d'Élisabeth d'Amboise, le 6 octobre 1154[4], et même après le couronnement de Henri II Plantagenêt à Westminster[5], le 19 décembre[6] de la même année. Il a donc été composé dès 1155 ou peu s'en faut.

Par qui ? C'est ce qui ne nous est point dit. Mabille a supposé que c'était par un moine de Pontlevoy, « abbaye placée sous le patronage des seigneurs d'Amboise et enrichie de leurs dons : il suffirait, dit-il, pour l'attester, de remarquer le soin

1. *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 158-225.
2. « ...sed nec quidem maxime impellor, cum casus Supplicii et filiorum suorum me angit nec dissimulare possum quin angat... Nempe eorum maligno consilio, Supplicius, proh dolor ! cecidit... » (*Ibid.*, p. 158-159).
3. Une charte du prieuré d'Echemiré, en Anjou, copiée dans la Collection dom Housseau, à la Bibl. nat., vol. V, n° 1756, se termine ainsi : « Actum est autem sabbato inter octabas sancti Johannis Baptiste, luna III a, anno quo captus est Supplicius de Ambaziaco, Henrico, duce Normannorum et comite Andegavorum, in Angliam transnavigante, Enjobardo ecclesie Turonensi presidente, anno vero ab incarnatione Domini M° C° LIII° ». Or la mort de Sulpice suivit de peu, suivant les *Gesta Ambaziensium*, son emprisonnement. Cette chronique nous donne, en outre, le quantième de sa mort : « Nono kalendas septembris » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 222), et dans l'obituaire de l'abbaye de Pontlevoy (Biblioth. de Blois, ms. 44), on lit, d'une main du XIIe siècle, au 9 des calendes de septembre la mention « Sulpicius de Ambaziaco ».
4. Voir les *Gesta Ambaziensium*, p. 224 des *Chron. des comtes d'Anjou*.
5. Ce couronnement est mentionné *ibid.*, p. 224, l. 1
6. Voir Kate Norgate, *England under the angevin kings*, t. I, p. 405.

tout particulier que prend l'auteur de nommer les membres de cette famille qui ont reçu la sépulture dans cette abbaye. D'ailleurs, en marge du manuscrit 6006, à la suite du titre *Gesta Ambaziensium dominorum*, on a ajouté d'une écriture plus récente, mais déjà ancienne, *et de constructione abbacie Pontileviensis et quorumdam membrorum suorum* »[1]. Mais, en réalité, la place qu'occupe l'abbaye de Pontlevoy dans les *Gesta Ambaziensium dominorum* n'a rien que de normal : les seigneurs d'Amboise y ayant presque tous été enterrés, le chroniqueur, quel qu'il fût, ne pouvait, à moins d'avoir des raisons spéciales, taire cette particularité ; et quant à l'addition faite au titre des *Gesta* dans le manuscrit 6006, elle ne remonte qu'au XIVe siècle et n'a, par suite, aucune autorité.

Les *Gesta Ambaziensium dominorum* sont plutôt, croyons-nous, l'œuvre d'un homme d'Amboise, et même d'un chanoine de Saint-Florentin. Le soin avec lequel se trouve relevé tout ce qui peut intéresser cette église[2] nous semble, en effet, un indice assez probant.

II

Les sources auxquelles l'auteur a puisé paraissent avoir été assez peu nombreuses. En ce qui concerne l'histoire même des seigneurs d'Amboise, il n'a utilisé, pour l'époque de Hugue Ier d'Amboise et de son fils Sulpice II, c'est-à-dire, en somme, pour les dernières années du XIe siècle et pour le XIIe siècle, que ses souvenirs personnels et des témoignages oraux[3]. Quant au reste, il dit en avoir eu connaissance par « divers textes »[4]. Parmi ces textes, il

1. Mabille, *Introduction*, p. XLIII.
2. Voir *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 171,193-194, etc.
3. Voici, en effet, ce qu'il dit dans son épilogue : « Hactenus mihi videor de Hugone et filio suo Supplicio ea quae oculis meis vidi et auribus audivi dixisse, de caeteris vero quae diversis scriptis reperi in unum compilasse et stilo ingenioli mei non satis expolito convenienter explicasse » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 224).
4. Voir le passage cité à la note précédente et y joindre cet autre du prologue : « Nunc quidem de genere ipsius quae quibusdam scriptis reperi et antiquorum relatione didici tibi enucleare tentabo » (*Ibid.*, p. 159).

cite des « scripta consuetudinum domini Ambaziae »[1] ; et ceci nous autorise à admettre qu'il a eu entre les mains un volume pouvant contenir des extraits et des notices relatives aux droits et aux possessions des seigneurs d'Amboise et peut-être aussi des généalogies qu'il aurait incorporées presque telles quelles dans son ouvrage[2].

Cette partie généalogique, qui tient tant de place dans les *Gesta Ambaziensium dominorum*, appelle quelques remarques. Sur beaucoup de points, elle est fabuleuse ; mais elle ne l'est que pour les origines[3], et les fables qu'elle contient à cet égard s'expliquent aisément : l'auteur vivant à une époque où la maison d'Amboise se trouvait alliée à presque toutes les grandes familles de la région[4] n'a pas su résister à la tentation de faire remonter cette union très haut et de faire d'un seul homme l'ancêtre commun de tous les grands barons que des alliances récentes avaient rapprochés. Mais si nous laissons de côté les détails qui nous reportent au xe siècle, nous voyons d'ordinaire que les *Gesta Ambaziensium dominorum* sont d'accord avec les chartes et doivent, par suite, dériver de généalogies sérieuses. En voici quelques preuves.

Suivant les *Gesta Ambaziensium dominorum*[5], Lisois Ier d'Amboise, qui vivait au temps de Foulque Nerra, aurait épousé Hersent, fille d'Archembaud de Buzançais et nièce de Sulpice, trésorier de Saint-Martin de Tours ; il en aurait eu deux fils, Sulpice et Lisois, et trois filles, Eufémie, Sibille et Élisabeth, dont la seconde aurait épousé Thibaud Ier de Rochecorbon ; de cette union serait né Robert Ier. Or les chartes permettent d'établir que la femme de Lisois Ier

1. « Lisoio autem illud (donavit) quod Lochas tenebat et medietatem Virnolii cum pluribus casamentis et aliis rebus quae sibi propria retinuerat, ut in scriptis consuetudinum domini Ambaziae continetur » (*Ibid.*, p. 173).
2. Voir, par exemple, *ibid.*, p. 160-161 et 172.
3. Sur ce point, voir Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*, v° Bazougers.
4. On trouvera quelques renseignements partiels sur cette matière dans notre étude sur *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 166.
5. *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 172.

s'appelait Hersent et que celle-ci fut bien la mère de Sulpice I[er] [1]; elles permettent également d'établir que la femme de Thibaud I[er] de Rochecorbon se nommait Sibille, que celle-ci fut mère de Robert I[er], et si rien ne nous dit qu'elle ait été fille de Lisois d'Amboise, du moins peut-on le présumer quand on voit qu'elle même eut un fils appelé Lisois [2].

D'après les *Gesta Ambaziensium dominorum* [3], Geudouin de Saumur aurait épousé une certaine Aliénor; de ce mariage seraient nés Geoffroi I[er] de Chaumont et une fille nommée *Chana* ; cette dernière aurait donné le jour à Denise, qui aurait, à son tour, épousé Sulpice I[er] d'Amboise et en aurait eu Hugue I[er]. Les chartes montrent encore que la femme de Geudouin de Saumur se nommait bien Aliénor, qu'elle fut réellement la mère de Geoffroi de Chaumont [4] et enfin que la femme de Sulpice, mère de Hugue I[er], se nommait Denise [5].

De même, les chartes nous prouvent que les divers personnages que l'auteur des *Gesta Ambaziensium dominorum* met en scène pour le XI[e] siècle sont loin d'être imaginaires : Foucois de Thorigné [6], Maurice *Eschar-*

1. Voir une charte du *Livre noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 92, publiée par Marchegay, *Cartulaire du prieuré de Saint-Gondon-sur-Loire*, p. 58, n° 35 (1050 environ), charte par laquelle Lisois fait remise aux moines de Saint-Florent du tonlieu et des péages à Chaumont-sur-Loire (que Geoffroi Martel lui avait confié après l'avoir confisqué à Geoffroi de Chaumont). On y lit les souscriptions suivantes : « Signum Lisoii, qui hanc kartam fieri precepit. Signum Hersendis, uxoris ejus. Signum Sulpicii, filii ejus. »
2. Voir le *Livre des serfs de Marmoutier*, éd. Salmon, n° 95, où paraît Thibaud, seigneur de Rochecorbon, sa femme Sibille et leurs enfants Robert et le clerc Lisois ; *ibid.*, n° 117, une charte de 1088 met en scène Robert, seigneur de Rochecorbon, Sibille, sa mère et Lisois, son frère.
3. *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 166-167 et 173.
4. Geudouin de Saumur paraît avec sa femme Aliénor et son fils Geoffroi dans une charte de Pontlevoy publiée dans la *Revue de Loir-et-Cher*, t. XIII, 1901, col. 201-204 ; dans une autre, de l'an 1035, publiée dans Lex, *Eudes, comte de Blois*, Pièce justif. n° 29.
5. Sulpice paraît avec sa femme Denise, en 1080, au n° 52 du *Cartulaire blésois de Marmoutier*, éd. Métais (n° 140 du *Cartul. de Marmoutier pour le Dunois*, éd. Mabille). Hugue I[er] est dit fils de Sulpice et de Denise au n° 76 du *Cartul. blésois de Marmoutier*.
6. Voir, par exemple, *Cartul. blésois de Marmoutier*, n° 48 (ann. 1071) ; *Cartul. de Cormery*, éd. Bourassé, n° 46 (1070-1100) ; copie du *Cartul. tou-*

pellus[1], Aimeri de Courron[2], Foulque de Villentrois[3], tous plus ou moins sont connus par d'autres documents.

Sans doute, l'auteur a dû commettre plus d'une erreur ; il faut néanmoins reconnaître que, sauf pour les époques trop reculées, les détails qu'il donne sur Amboise et ses seigneurs sont, en général, dignes de créance et paraissent avoir été puisés à des sources authentiques aujourd'hui perdues et qui n'ont d'analogue nulle part ailleurs.

III

Il n'en est pas de même en ce qui regarde les faits généraux de l'histoire angevine. En effet, bien qu'on l'ait méconnu jusqu'ici, les *Gesta Ambaziensium dominorum* sont en étroit rapport avec les *Gesta consulum Andegavorum* : non point seulement, bien entendu, avec les passages qui nous ont semblé[4] des additions à la rédaction de Thomas de Loches, mais avec ceux qui, constituant la trame même du récit, faisaient certainement partie intégrante de l'œuvre primitive. La comparaison des passages suivants suffira à le montrer.

rangeau de Marmoutier, fol, 100 v°, dans la Coll. dom Housseau, à la Bibl. nat., vol. XII[2], n° 6730 : copie d'une charte de Marmoutier *ibid.*, vol. II[2], n° 663.

1. Voir, par exemple, *Cartul. blésois de Marmoutier*, n° 53 (ann. 1081), n° 54 (ann, 1104) ; charte de Pontlevoy copiée dans la Coll. dom Housseau, à la Bibl. nat., vol. III, n° 908. Maurice *Escharpellus* était fils de Geudouin *Escharpellus* : voir *Livre des serfs de Marmoutier*, éd. Salmon, n°s 53 et 88.

2. Une donation est faite, en 1096, à l'abbaye de Pontlevoy par Hugue de Chaumont et Aimeri de Courron partant en Terre-Sainte. Voir notre étude sur *Le comté d'Anjou au XI*e *siècle*, p. 326, n° 281.

3. Voir *Cartul. blésois de Marmoutier*, n° 32 (ann. 1064), n° 40 (ann. 1065).

4. Voir ci-dessus, p. 18 et 22.

Gesta consulum.

E contra Fulco in monte prope Carum fluvium, qui de propria terra Gelduini erat et de feodo archiepiscopi Turonis, villa Rebelli Nobilis, que inter ipsum montem et Carum erat, villaque Nantolii destructis, que ambe de feodo Gelduini erant, oppidum quod Montricardum vocatur componit et Rogerio Diabolerio, domino Monthesauri, custodire mandavit (ms. 6218, p. 47; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 107).

Vir prudens et modestus Fulco ad distringendam urbem Turonicam, quam multum desiderabat esse suam, oppidum in Monte Budelli constituit (ms. 6218, p. 48; éd., p. 108).

Fulco... ante Kainonem transiens, inter Noastrum et Insulam Bucardi ponte facto de navibus, Vigennam transit et Montem Basonis obsidet. Odo ab obsidione Montis Budelli secessit et ad Fulconis exercitum pedem dirigit. Ingeniosus Fulco, obsidione dimissa, usque ad Lochas recedens, in pratibus sua tentoria collocavit (ms. 6218, p. 48-49; éd., p. 109).

Gesta Ambaziensium.

Erat super Carum fluvium villa quae Nantollium dicitur et inter montem et Carum vicus Rabelli Nobilis; mons proprius Gelduini erat, villa vero de proprio feodo ejusdem; quae omnia Fulco Gelduino et suis abstulit. Tunc Fulco in monte qui prius Gelduini erat oppidum constituit, quod Montricardum nuncupavit et Rogerio Diabolerio ad custodiendum tradidit (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 167).

Fulco, proverbialiter celebre esse sciens nullam moram paratis esse inferendam, prope urbem Turonicam, quam multum esse suam cupiebat, oppidum in loco qui Mons Budelli dicitur constituit (p. 165).

Fulco... exercitum suum ante Kainonem ducens, Vigennae fluvio, ponte de navibus facto, transmeato, Montem Basonis obsedit. Quo facto, Odo comes, obsidionem Montis Budelli relinquens, Monti Basoni succurrens appropinquavit ; sed ingeniosus Fulco, ei cedens, usque Locas recessit (p. 165).

Fulco iterum Montem Basonis obsedit et cepit et Guillermo Mirebelli ad servandum tradidit (ms. 6218, p. 49; éd. p. 116).	Fulco iterum Montem Basonis obsedit atque cepit et Guillelmo Mirebelli ad servandum commendavit (p. 167).

C'est au début surtout qu'on retrouve les mêmes phrases d'une manière presque continue ; les rapports vont ensuite diminuant de plus en plus, à mesure qu'on avance, parce que l'histoire propre d'Amboise se dégage peu à peu, dans les *Gesta Ambaziensium dominorum*, de l'histoire des comtes d'Anjou. Ne serait-ce pas que le chroniqueur d'Amboise a utilisé l'ouvrage de Thomas de Loches [1] ?

Non seulement, en effet, il semble que les *Gesta consulum Andegavorum* aient été écrits par Thomas dans la première moitié du XIIe siècle [2], tandis que les *Gesta Ambaziensium dominorum* sont postérieurs à l'an 1154 [3], mais les *Gesta Ambaziensium* n'ont pu fournir à Thomas la matière de son récit : sur tous les événements que ces textes rapportent l'un et l'autre, les *Gesta consulum* donnent des détails abondants et circonstanciés dont on ne retrouve dans les *Gesta Ambaziensium* qu'un résumé souvent sec et incolore. Ainsi, la chronique angevine [4] raconte longuement et avec précision la bataille de Pontlevoy, en 1016 ; elle nous fait assister à toutes les fluctuations du combat. La chronique d'Amboise se contente, au contraire, de ces quelques mots : « Foulque Nerra et Herbert, comte du Maine, en vinrent aux prises avec Eude près de Pontlevoy et le forcèrent à fuir jusqu'au Cher » [5]. On trouve, de même, dans la chronique angevine [6] un tableau mouvementé de la prise de Saumur en 1026 ; la chronique d'Am-

1. Ou peut-être la chronique dite de l'abbé Eude qui, nous l'avons vu (p. 22), a servi de source à Thomas.
2. Voir ci-dessus, p. 27-28.
3. Voir ci-dessus, p. 54.
4. *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 107-108.
5. *Ibid.*, p. 167.
6. *Ibid.*, p. 109.

boise [1] n'en donne encore qu'un rapide résumé. La bataille de Nouy, en 1044, rapportée tout au long dans la chronique angevine [2], n'est rappelée dans la chronique d'Amboise [3] que par quelques phrases où manquent plusieurs détails caractéristiques.

En outre, la chronique d'Amboise ne contenant depuis la seconde moitié du XI[e] siècle que de rares mentions relatives à l'histoire générale du comté d'Anjou et ces mentions isolées se retrouvant dans la chronique angevine mêlées étroitement à l'ensemble du récit, il est impossible d'admettre que ce soit cette dernière qui ait fait les emprunts [4].

Enfin il y a de telles confusions dans la première partie des *Gesta Ambaziensium*, des anachronismes si grossiers, qu'on n'en peut faire la source des *Gesta consulum* : par exemple, la bataille de Pontlevoy, qui a eu lieu en 1016, est placée après la prise de Saumur, qui est de 1026 ; les attaques de Ferri, comte de Toul, contre Eude II de Blois sont indiquées avant la construction de Montboyau et la bataille de Pontlevoy ; la construction de Montrichard est placée après 1026, et ainsi de suite [5].

Au contraire, si l'on admet que l'auteur des *Gesta Amba-*

1. *Ibid.*, p. 165.
2. *Ibid.*, p. 119-121.
3. *Ibid.*, p. 170.
4. Comparer, par exemple, les *Gesta consulum*, *ibid.*, p. 140, aux *Gesta Ambaziensium*, *ibid.*, p. 191 ; les *Gesta consulum,* p. 142, l. 17, aux *Gesta Ambaz.*, p. 192, l. 23 ; les *Gesta consulum*, p. 142, l. 29-p. 143, aux *Gesta Ambaz.*, p. 192, l. 28-p. 193.
5. Les *Gesta Ambaziensium* donnent 1° la matière des p. 108-109 (depuis « Sequenti anno ») et 116 (depuis « Arraudus Brustulii ») des *Gesta consulum*, (dans les *Chron. des comtes d'Anjou*) aux p. 165 et 166 (jusqu'à « Gelduinus itaque ») et 167 (depuis « Postquam nobilis Odo » jusqu'à « Sequenti anno ») des *Chron. des comtes d'Anjou*, soit le récit de la construction de Montboyau (1017), de la prise de Saumur (1026) et de la reprise de Montbazon par Foulque Nerra, un peu après ; — 2° p. 167 (depuis « Sequenti anno, Fulco »), la matière de la p. 107 des *Gesta consulum*, soit le récit de la construction de Montrichard (1005 environ) et de la bataille de Pontlevoy (1016), en intervertissant même l'ordre des deux faits ; — 3° incidemment (p. 164, notamment), ils donnent des détails rapportés postérieurement par les *Gesta consulum*, p. 116. Ces interversions proviennent peut-être d'un manuscrit des *Gesta consulum* où des feuillets avaient été placés dans un ordre défectueux.

ziensium a eu sous les yeux la chronique de Thomas de Loches, les rapports que nous avons constatés s'expliquent parfaitement : au début, il en a extrait tous les faits qu'il pouvait rattacher à l'histoire de Lisois de Bazougers, en les déformant légèrement ou en y faisant quelques additions, de manière à mettre son héros au premier plan [1] ; puis, sa matière devenant plus riche, il a pu se contenter de rattacher l'histoire des seigneurs d'Amboise à celle du comté par quelques phrases seulement ; mais ce n'est que dans la dernière partie qu'il a pu faire œuvre de tous points neuve et originale.

1. Ainsi, le chroniqueur angevin dit qu'après avoir pris possession de Tours, en 1044, Geoffroi Martel « donaria militibus distribui constituit » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 124) ; le chroniqueur d'Amboise écrit : « donaria militibus distribui constituit *et quadruvium Ambaziae, qui sub arce erat, totum Lisoio concessit*, etc. » (*Ibid.*, p. 170).

CONCLUSION

—

Ce n'est pas arbitrairement, on le voit maintenant, que les *Gesta consulum Andegavorum*, le *Liber de compositione castri Ambaziae* et les *Gesta Ambaziensium dominorum* ont été d'ordinaire réunis ou même mêlés par les copistes. Ces ouvrages sont intimement liés : les *Gesta Ambaziensium dominorum* ont été composés en partie à l'aide des *Gesta consulum Andegavorum* ; dans le *Liber de compositione castri Ambaziae*, l'auteur a fait passer toute la substance de la préface des *Gesta consulum Andegavorum* ; les *Gesta Ambaziensium dominorum* et le *Liber* enfin ont, à leur tour, été exploités par les rédacteurs successifs des *Gesta consulum*.

Le résultat de cette étude est donc double : on a vu, d'une part, comment, à l'aide de quels éléments, quand et par qui ont été compilées les nombreuses rédactions des *Gesta consulum*, ainsi que les *Gesta Ambaziensium* et le *Liber* ; on a vu du même coup dans quel ordre s'étaient succédé ces divers ouvrages : les *Gesta consulum* attribués par nous à Thomas de Loches, d'abord, puis le *Liber* et les *Gesta Ambaziensium*, puis les *Gesta consulum* de Breton d'Amboise et enfin ceux de Jean de Marmoutier, chacun des auteurs mettant à profit le travail de son devancier.

Sur plusieurs de ces points, nous n'avons guère eu qu'à suivre la voie tracée par Mabille ; sur beaucoup d'autres, au contraire, nous nous sommes trouvé en complet désaccord avec lui. Nous ne prétendons pas, encore une fois, être parvenu à substituer des certitudes aux

vues qu'il avait émises ; plusieurs des solutions que nous avons proposées présentent même un caractère purement conjectural. Mais ce serait déjà un résultat appréciable, si nous avions pu, en restreignant le champ des hypothèses, nous rapprocher un peu plus de la vérité.

TABLE DES MATIÈRES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS